

**ETAT DES LIEUX DES COLLECTIFS, PLATEFORMES ET RESEAUX D'ORGANISATION DE
LA SOCIETE CIVILE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT DANS 7 PAYS DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE**



RAPPORT BENIN

DECEMBRE 2008

ONG membres de la Coalition Eau : Acad, Action Contre la Faim, Adede, Avsf, Ccfd, Coopération Atlantique Guinée 44, Corail, Crid, 4D, East, Eau Sans Frontières Internationale, Eau Vive, Enda, Green Cross France et Territoires, Gred, Gret, Helen Keller International, Hydraulique Sans Frontières, Ingénieurs Sans Frontières, Initiative Développement, Les Amis de la Terre, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, Secours Islamique France, Sherpa, Solidarité Eau Europe, Toilettes du Monde, Triangle Génération Humanitaire, Water Lex, WECF, WWF France.

Coalition Eau, c/o Eau Vive - 27 rue Léon Loiseau, 93100 Montreuil
Contact : contact@coalition-eau.org - Site Internet : www.coalition-eau.org

Etude réalisée par :

**Patricia EGBOOU – Ingénieur agronome – Socio-économiste.
Consultant-Formateur-Chercheur**

**Tél : +229 95 065 062
E-Mail : egbopat@yahoo.fr**

Sous la coordination de



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
AVANT-PROPOS	8
1) INTRODUCTION – CONTEXTE – OBJECTIFS - METHODOLOGIE	9
1.1. Contexte et justification.....	9
1.2. Objectifs et résultats attendus de la mission.....	10
1.3. Approche méthodologique	11
1.4. Principales difficultés	11
2) RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR DE L’AEPHA	12
2.1. Données générales.....	12
2.2. Politiques nationales et sectorielles dans le secteur aepha	16
2.3. Cadre juridique, institutionnel et organisationnel.....	23
3) INVENTAIRE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC) DE L’AEPHA ET ANALYSE DE LEURS CAPACITES ORGANISATIONNELLES	30
3.1. Catégorie d’osc avec un niveau d’organisation et un ancrage institutionnel élevé	30
3.2. Catégorie d’osc à niveau d’organisation avancé avec un ancrage institutionnel faible	37
3.3. Catégorie d’osc à niveau d’organisationnel faible avec un ancrage institutionnel nul ou négligeable.....	39
3.4. Synopsis sur les domaines d’intervention et l’efficacité des osc.....	41
4) MODES D’INFLUENCE DES POLITIQUES ET STRATEGIES D’AEPHA PAR LES OSC.....	42
4.1. Modes de représentativité et d’implication des réseaux, plates-formes et collectifs dans les mécanismes de prise de décision ou de définition de stratégies sur l’aepha : ancrage, pouvoir juridique et capacité institutionnelle.....	42
4.2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (ffom) par rapport à l’implication des osc dans les mécanismes de prise de décision ou de définition de stratégies sur l’aepha	45
4.3. Attentes à l’endroit des réseaux, plates-formes et collectifs dans les mécanismes de prise de décision ou de définition de stratégies sur l’aepha	49
5) PROPOSITIONS D’AXES DE PLAIDOYER ET DE PARTENARIATS ET RECOMMANDATIONS	51
5.1. Axes de collaboration et de partenariat	51
5.2. Axes de plaidoyers	52
CONCLUSION ET RECOMMANDATION.....	53
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	54
LISTE DES CARTES ET TABLEAUX.....	55
ANNEXES	56

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	:	Agence Béninoise de l'Environnement
ABN	:	Autorité du Bassin du Niger
AEP	:	Approvisionnement en Eau Potable
AEPHA	:	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AGRE	:	Appui à la Gestion des Ressources en Eau
APD	:	Aide Publique au Développement
APL	:	Association nationale de Pouvoirs Locaux
ASECNA	:	Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne
AUE	:	Associations d'Usagers d'Eau
AUEP	:	Associations d'Usagers d'Eau Potable
AVP-ONG	:	Associations Villes Propres
BDI	:	Banque de Données Intégrées
BM	:	Banque Mondiale
BPO	:	Budget-Programme par Objectif
CARDER	:	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CBDIBA	:	Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base
CEB	:	Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENAGREF	:	Centre National de Gestion des Réserves et de la Faune
CeRPA	:	Centre Régional de Promotion Agricole
CIPCRE	:	Cercle International pour la Promotion de la Création
CREPA	:	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CWFFA	:	Comité Wallon du Forum Francophone des Affaires
DAEP	:	Direction de l'Alimentation en Eau Potable
DAGR	:	Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Ressources Naturelles
DANIDA	:	Agence Danoise pour la Coopération Internationale
DAT	:	Délégation à l'Aménagement du Territoire
DDEE	:	Direction Départementale de l'Energie et de l'Eau

DDS	:	Direction Départementale de la Santé
DDS	:	Direction du Développement Stratégique
DE	:	Direction de l'Élevage
DGE	:	Direction Générale de l'Environnement
DFRN	:	Direction des Forêts et Ressources Naturelles
DG Eau	:	Direction Générale de l'Eau (ex DGH, Direction Générale de l'Hydraulique)
DGR	:	Direction du Génie Rural
DHAB	:	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DIEPA	:	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DP	:	Direction des Pêches
DSRP	:	Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
DUA	:	Direction de l'Urbanisme et de l'Assainissement
FAO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FUC/AUE	:	Fédération des Associations d'Usagers d'Eau de l'Atlantique-Littoral
FUC/AUEP	:	Fédération des Unions Communales des Associations d'Usagers d'Eau Potable
GCAAP	:	Global Call to Action Against Poverty
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP	:	Partenariat Mondial de l'Eau ou Global Water Partnership
HAADI	:	Projet Action d'Hydraulique et d'Assainissement comme Appui au Développement
IEC	:	Information d'Education et de Communication
IGN	:	Institut Géographique National
IRD	:	Institut de la Recherche pour le Développement
IST	:	Infections Sexuellement Transmissibles
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
MEPN	:	Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature
MISAT	:	Ministère de l'Intérieur de la Sécurité et de l'Administration Territoriale
MEE	:	Ministère de l'Énergie et de l'Eau

OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONG AERAMR	: Association pour l'Etude et la Réalisation des Aménagements en milieu Rural
ONG ALAFIA	: Association des Femmes pour la Santé
ORTB	: Office de Radio et Télévision du Bénin
OSC	: Organisations de la Société Civile
PACEA	: Programme d'Appui aux Communes dans le Secteur Eau et Assainissement
PADEAR	: Programme d'Appui au Développement du secteur Eau Potable et Assainissement en milieu Rural
PADSEA	: Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement
PAPPI	: Projet d'Aménagement des Petits Périmètres Irrigués
PARTUVA	: Projet d'Appui à la Réalisation de Travaux Urbains, de Voirie et d'Assainissement
PAZI	: Programme d'Assainissement des Zones Inondables
PDM	: Partenariat pour le Développement Municipal
PGUD	: Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
PHA	: Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
PHPA/BENIN	: Projet d'Hydraulique Pastorale et Agricole du Bénin
PNHAB	: Politique Nationale d'Assainissement et un Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base
PNE	: Partenariat National de l'Eau
PNHAB	: Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base ().
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
REPFED-ONG,	: Réseau des Paysans Féminins pour le Développement
RJBEA	: Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement
SAER	: Service d'Aménagement et d'Equipement Rural
SEau	: Service de l'Eau (ex Service de l'Hydraulique)

SHAB	:	Services d'Hygiène et d'Assainissement de Base
SIS	:	Structure d'Intermédiation Sociale
SMDD	:	Sommet Mondial pour le Développement Durable
SONEB	:	Société Nationale des Eaux du Bénin
SREau	:	Service Régional de l'Eau (Ex Service Régionale de l'Hydraulique (SRH))
STPC-GIRE	:	Secrétariat Technique pour la Promotion et la Coordination de la Gestion Intégrée des Ressources en eau
UDOPER	:	Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants
UNAPECAB	:	Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et assimilés du Bénin
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIRIZ	:	Union des Riziculteurs du Zou
VIH/SIDA	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome d'Immuno Déficience Acquis
WAMP	:	Partenariat Ouest Africain de l'Eau
WASH	:	Water Sanitation Hygiene
WSSCC	:	Conseil de Concertation pour l'Eau Potable et l'Assainissement

AVANT-PROPOS

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la Coalition des Organisations Non Gouvernementales (ONG) françaises du secteur de l'eau « Coalition Eau », en vue d'aider les acteurs de la société civile des pays du Sud à mieux contribuer à la gouvernance du secteur dans leurs pays respectifs et au niveau du continent africain. Il traite du cas particulier du Bénin en matière de gouvernance de l'eau d'une part, de l'identification et de l'analyse des actions prioritaires à envisager d'autre part.

L'étude a été réalisée par une équipe de trois personnes à savoir :

- Patricia EGBOOU, Ingénieur agronome, socio-économiste, Chef de la mission et consultante principale pour le Bénin ;
- Corinne BIAOU, Géographe spécialisée dans le secteur de l'eau et assainissement, Assistante;
- Joëlle TOLOHIN JOELLE, Sociologue, Assistante.

L'équipe des consultants remercie les réseaux et plateformes, toutes les structures et toutes les personnes qui leur ont facilité la tâche en leur consacrant leur temps et/ou en leur permettant d'avoir accès aux informations pertinentes pour les besoins de la mission. L'équipe présente également toute sa gratitude à l'équipe du Partenariat National de l'Eau (PNE) pour avoir facilité la réalisation et la tenue dans ses locaux de l'atelier de restitution du présent rapport de mission. Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit de M. Armand HOUAYE, Coordonnateur du PNE s'est rendu disponible pour nous accompagner tout au long du processus malgré ses multiples occupations.

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'eau constitue une ressource indispensable à la vie et aux activités humaines. La rareté et les déficits critiques de cette ressource ne permettent pas toujours la couverture et la satisfaction équitable des besoins. C'est en fait une ressource limitée et vulnérable, reconnue au plan international comme un facteur de développement. Aussi, la pérennisation des ressources en eau est-elle devenue, depuis plusieurs décennies, un sujet d'intérêt prioritaire des politiques de développement durable tant au plan national qu'international.

Les derniers rapports du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le Développement Humain, de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) montrent que dans le monde, plus de 1,1 milliard d'habitants des zones urbaines et rurales n'ont pas accès à une eau de boisson provenant d'une source améliorée et que 2,6 milliards de personnes ne sont pas raccordées à des systèmes d'assainissement de base. La plupart des pays de l'Afrique Centrale et de l'Ouest, sont confrontés à de nombreux problèmes de gestion des ressources en eau malgré le fort potentiel hydrologique dont ils disposent. Le Bénin n'est pas en marge de cette réalité.

En effet, le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest bien arrosé surtout dans sa partie sud et disposant de ressources en eau relativement importantes qui sont de nature à le mettre à l'abri de toute pénurie d'eau pour ses activités de développement socio-économique pendant plusieurs années (PNE, 2006). Mais malgré ce potentiel hydrique important globalement estimé à 13 milliards de m³/an mis à part les eaux du fleuve Niger, la population béninoise est confrontée à un (i) véritable problème d'accès à l'eau potable, (ii) une inégale redistribution avec (iii) un taux de couverture qui est d'à peine la moyenne. Le taux moyen de desserte en eau potable en milieu rural et semi-urbain est estimé à 46,5% et à 51,8% en milieu urbain en fin 2007 (Revue du BPO, 2007) Dans ces conditions, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui fixent les taux de couverture à 67,5% en milieu rural et semi rural et 75% en milieu urbain sont loin d'être atteints.

Aussi, les politiques et actions d'assainissement sont peu nombreuses et seulement 0,1% des ménages accèdent aux équipements d'assainissement. (PNE, 2006).

La recherche de voies et de solutions pour inverser cette situation et accélérer l'accès de tous à l'eau et de façon durable est au centre de grandes réflexions aussi bien au niveau national des Etats, qu'au niveau international. Ces réflexions et les actions à entreprendre intéressent toutes les parties prenantes, qu'elles soient étatiques ou non.

De plus, la reconnaissance au cours de ces dernières années du niveau local et des populations comme acteurs pertinents de la durabilité des actions requiert une plus grande implication de la société civile dans les réflexions à mener et dans la politique à engager. Ce qui suppose une amélioration du dialogue Etat-Société civile d'une part et un renforcement des capacités de participation des acteurs de la société civile du secteur eau.

C'est dans ce cadre que la présente étude qui s'intitule « Etat des lieux des collectifs, plateformes et réseaux d'organisation de la société civile du secteur de l'eau et de l'assainissement dans six (6) pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : cas du Bénin » a été initiée. L'étude vise à instaurer une bonne gouvernance du secteur de l'eau à travers la connaissance des acteurs de la société civile intervenant en l'Afrique Centrale et de l'Ouest, pour une meilleure organisation au plan national, régional et international afin d'instaurer un partage d'expériences notamment avec les pays en avance dans la gestion des ressources en eau. Elle a été initiée dans le cadre du programme de travail de la Coalition des ONG françaises du secteur de l'eau « Coalition Eau », en vue d'aider les acteurs de la société civile des pays du Sud à mieux contribuer à la gouvernance du secteur dans leur pays respectif et au niveau continental africain.

Le présent document présente les principaux résultats de l'étude et s'articule autour des points ci-après :

- Introduction ;
- Rappel du contexte général du secteur de l'eau et assainissement ;
- Inventaire des plates-formes, collectifs et réseaux d'OSC du secteur de l'eau et assainissement ;
- Modes d'influence des politiques et stratégies d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) par les Organisations de la société Civile (OSC) ;
- Propositions d'axes de plaidoyer et de partenariats ;
- Conclusion.

1.2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

▪ Objectifs

L'objectif global de l'étude est de contribuer à une meilleure connaissance des acteurs de la société civile impliqués dans le secteur de l'eau et l'assainissement au Bénin. Il s'agit de faire un état des lieux des différentes associations autour de la gestion de l'eau et de l'assainissement et de vérifier leur influence sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'eau sur le plan national.

De façon spécifique, l'étude vise à :

- Inventorier dans six (6) pays ciblés pour cette première phase (Bénin, Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal en Afrique de l'ouest ainsi que le Cameroun en Afrique centrale), les associations, les collectifs d'associations, les réseaux et plates-formes pertinents de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans ces différents pays ;
- Analyser d'une part, leur ancrage institutionnel, leur positionnement et niveau de responsabilité sociale ainsi que leur degré d'implication dans le partenariat et la gouvernance de l'eau au niveau local et national et d'autre part, leur rapport avec l'Etat et les institutions sous régionales et internationale de l'eau ;
 - Identifier les sous secteurs de l'eau et de l'assainissement dans lesquels ils agissent et analyser la pertinence de leurs interventions par rapport à l'objectif de plaidoyer pour l'atteinte des OMD ;
 - Identifier les points forts et ceux à renforcer pour améliorer d'une part, leur capacité d'influence et d'autre part, leur participation pleine dans les processus décisionnels concernant la gestion des ressources en eau et l'assainissement au niveau local, national et sous régional ;
 - Proposer des mesures de développement des cadres et des mécanismes de dialogue et de négociation impliquant fortement les acteurs de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de renforcement de leurs capacités de dialogue avec les Etats et les organisations sous régionales ;
 - Proposer des axes de collaboration avec d'autres plates-formes, réseaux ou collectifs du Nord notamment la Coalition Eau en France.

▪ Résultats

Les résultats attendus au terme de cette étude se présentent comme suit :

- un répertoire des collectifs d'organisation, réseaux et plates-formes pertinents de la société civile du secteur de l'eau et de l'assainissement et leurs caractéristiques est disponible ;
- Les domaines et sphères d'influence des acteurs ciblés sont identifiés et la cohérence et pertinence de leur action sont analysées ;
- L'état des rapports entre les acteurs de la société civile et les autres acteurs clés notamment l'Etat ainsi que le niveau de leur implication dans la gouvernance de l'eau sont connus et analysés ;
- Les capacités de dialogue sont connues et évaluées ;
- Des axes de plaidoyer sont proposés pour le Bénin ;

- Des axes de collaboration entre plates-formes, collectifs et réseaux dans un même pays et au niveau sous régional sont proposés ;
- Des axes de partenariat avec des collectifs, plates-formes du Nord notamment la Coalition Eau en France sont également proposés.

1.3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La présente mission initialement prévue pour 10 hommes-jours avec une étendue calendaire sur un (01) mois a duré un mois et demi. Elle s'est faite en trois phases principales :

- *une phase préparatoire* d'identification des types de données nécessaires à l'analyse et de confection de guide d'entretiens pour la production desdites données.
- *une phase de collecte de données* à travers la documentation et des entretiens semi-structurés avec aussi bien les réseaux, plateformes et collectifs d'organisations de la société civile du secteur de l'eau et assainissement que les acteurs étatiques intervenant dans le secteur de l'eau et assainissement (Direction de l'hydraulique et divers projets et programmes d'appui au dit secteur) ;
- *une phase d'analyse des données et de production du rapport.*

La documentation a été faite dans les institutions spécialisées suivantes :

- Direction Générale de l'Eau (DGEau) ;
- Partenariat National de l'eau (PNE) ;
- Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA)
- Réseau Social Watch ;
- Fédération des Associations d'Usagers d'Eau de l'Atlantique-Littoral (FUC/AUE) ;
- Recherches sur Internet (site du Partenariat National de l'Eau (PNE), du CREPA, des Nations Unies, du PNUD, de l'UNICEF, etc.).

Les entretiens semi-structurés ont été conduits avec les responsables des réseaux, plateformes et collectifs identifiés d'une part et avec ceux des structures étatiques compétentes d'autre part (voir liste des personnes rencontrées au cours de cette mission en annexe 2).

Cette orientation méthodologique a permis de déceler les forces et les faiblesses des différents intervenants dans ce secteur. L'analyse systémique a permis de caractériser les différentes structures qui interviennent dans ledit secteur, les relations entre ces structures par rapport à la stratégie de gestion de l'eau, le modèle institutionnel et empirique de réglementation de la gestion de l'eau et l'assainissement, ainsi que la stratégie pour asseoir une collaboration entre les structures étatiques et/ou réseaux.

1.4. PRINCIPALES DIFFICULTÉS

La principale difficulté rencontrée au cours de l'exécution de la présente mission est la faible disponibilité des représentants des réseaux, plateformes et associations identifiés, ce qui a quelque peu rallongé le délai d'exécution de l'étude. La période d'exécution de l'étude (novembre – décembre) qui a coïncidé avec la fin de l'année a également contribué à la faible disponibilité des acteurs ciblés par l'étude.

Cependant, des efforts méthodologiques ont été déployés pour contourner ces difficultés en collectant le maximum d'informations pour le peu de temps que les acteurs directs de l'étude ont pu mettre à notre disposition.

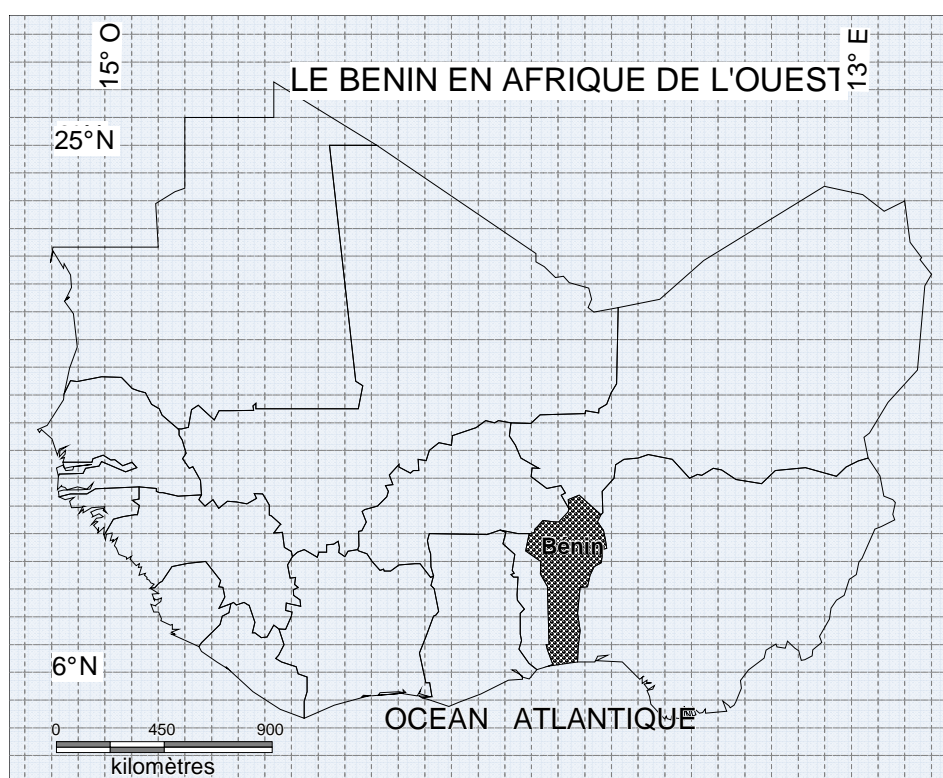
2) RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR DE L'AEPHA

2.1 DONNÉES GÉNÉRALES

2.1.1 Situation géographique et humaine

Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest située entre les latitudes 6°30' et 12°30' Nord et les longitudes 1° et 03°40' Est (carte n°1). Il s'étend sur une superficie de 114.763 km² et compte douze (12) Départements et soixante dix sept (77) Communes. Limité au Sud par l'Océan Atlantique, le Bénin partage ses frontières terrestres avec le Togo à l'Ouest, avec le Burkina-Faso et le Niger au Nord et avec le Nigeria à l'Est.

Carte n°1 : Le Bénin en Afrique de l'Ouest



La population du pays est de 6.752.569 habitants selon les résultats du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation réalisé en 2002 (RGPH 3) avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,2% soit une densité moyenne de 59 habitants par km² mais cachant d'importantes disparités entre le Sud surpeuplé (entre 220 et 442 habitants/km²) le centre moyennement peuplé (59 habitants/km²) et le Nord faiblement peuplé (entre 24 et 28 habitants par km²). Plus de la moitié de la population vit au Sud sur moins de 11% du territoire national. Les projections évaluent la population en 2007 à 7.833.744 habitants

Le Bénin est divisé en trois zones climatiques principales: une zone subéquatoriale au sud à régime bimodal avec une pluviométrie variant entre 900 et 1.500 mm par an; une zone guinéo soudanienne au centre, avec des amplitudes thermiques bien marquées et une pluviosité moyenne annuelle se situant entre 1.000 et 1.200 mm; et une zone soudanaise de type semi-aride au nord avec 900 à 1.100 mm de pluie par an, avec une forte évapotranspiration, ce qui limite la saison culturale.

2.1.2 Hydrographie et Ressources en eau

Le réseau hydrographique du Bénin est dense et constitue un potentiel hydraulique d'une grande valeur (voir carte n°2) qui sont de nature à le mettre à l'abri de toute pénurie d'eau pour ses activités de développement socio-économique pendant plusieurs années (PNE, 2006). Les nombreux cours d'eau qui le traversent appartiennent à deux grands bassins: le bassin du Niger et le bassin côtier. La plupart de ces cours d'eau prennent leur source dans l'Atacora. Le bassin du Niger comprend: le Mékrou (250 km), l'Alibori (250 km) et la Sota (200 km). Le bassin côtier, beaucoup plus arrosé, est parcouru par l'Ouémé (450 km), le Couffo (190 km), le Mono, qui constitue la frontière avec le Togo à l'est, et le Niger, au nord. Les fleuves du bassin côtier se jettent dans des lacs et lagunes qui servent de relais vers la mer. Il s'agit du lac Nokoué (138 km²), du lac Ahémé (78 km²), de la lagune de Porto-Novo (35 km²), de Ouidah et d'Abomey-Calavi.

Mais malgré ce potentiel hydrique important globalement estimé à 13 milliards de m³/an mis à part les eaux du fleuve Niger, les besoins en eau des populations ne sont pas couverts. Le taux de couverture est de 50% environ en zone urbaine et de 41% en zone rurale en 2005 (PNE Bénin, 2005).

L'agriculture, l'élevage et la pêche occupent plus de 70% de la population active du pays. La principale culture de rente est le coton. Les secteurs du tourisme, de l'industrie et le transport fluvial demeurent encore très embryonnaires.

2.1.3 Gestion de l'approvisionnement en eau potable et assainissement de base

▪ Accès aux ressources en eau en milieux rural et urbain

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable des milieux rural et urbain, des efforts considérables restent à déployer. L'exploitation des statistiques officielles de la DGEau jusqu'à fin 2007 indique que, le taux de desserte en milieux rural et semi-urbain est de 44,9% et de 50% en milieu urbain. Une partie de la population des villes s'approvisionne également par la revente de l'eau faite par des abonnés. Selon LIFAD (2006), en considérant 122.797 abonnés de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), avec un effectif moyen de huit consommateurs par abonné et une population urbaine de 2.921.143 habitants, le taux de couverture théorique serait beaucoup plus faible, environ 34%. Ce taux passe approximativement à 43% sur la base d'une consommation journalière de 50 litres par habitant urbain. La revue annuelle du secteur de l'Eau et de l'Assainissement pour le Budget-Programme par Objectif (BPO) 2006 a conclu que le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu urbain poursuit son évolution dynamique avec une croissance de 7% du nombre d'abonnés et de 3% en termes de production (131.000 abonnés et 31 millions de m³ en fin 2006).

Les principales raisons pouvant expliquer cette situation sont :

- *milieu rural* : i-) faible capacité de consommation des crédits, , ii-) faible capacité d'intervention du secteur privé pour faire face aux sollicitations de l'Etat en matière de construction d'infrastructures, iii-) faible capacité de gestion des comités de gestion des points d'eaux et des Associations d'Usagers d'Eau (AUE) avec pour conséquence principale des ouvrages fréquemment en panne;
- *milieu urbain* : le principal problème à ce niveau est la difficulté qu'a la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) à étendre son réseau d'adduction d'eau. Cela est dû d'une part, au manque de moyens financier et technique et d'autre part, au fait que l'occupation de l'espace urbain pour la construction n'obéit à aucun schéma d'aménagement.

Quant au mécanisme de tarification, il n'est pas le même lorsque l'on passe du milieu rural au milieu urbain. En milieu rural, la tarification se fait à l'aide des compteurs d'eau au niveau des bornes fontaines pour les adductions d'eau villageoises et les points d'eau autonomes. Une bonne partie de la population paye aussi l'eau par bassine chez les gestionnaires de bornes fontaine et des forages dotés de pompe à motricité humaine. Il existe d'autres types de tarification qui consistent à ce que les bénéficiaires soient amenés à payer un montant forfaitaire par foyer et par mois ou à cotiser en cas de panne. Dans tous les cas de figures, le

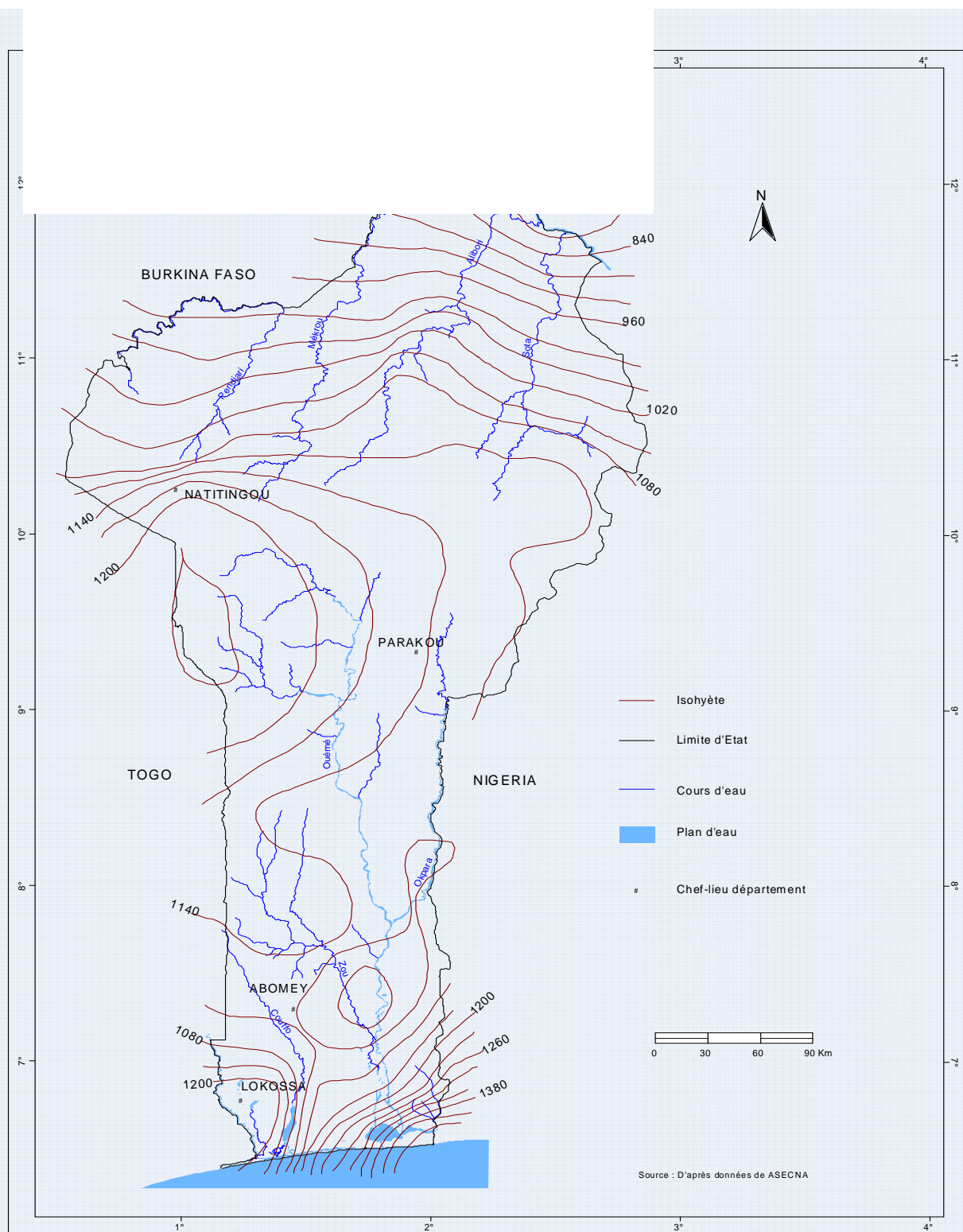
montant varie d'une région ou localité à l'autre du pays. En milieu urbain, le mode de tarification pratiqué par la SONEB est tout à fait différent. Au départ, les abonnés sont amenés à payer les frais de branchement. Ensuite, ils payent leur consommation mensuelle par mètre cube et les frais d'entretien du réseau. La tarification en vigueur à la SONEB distingue deux tranches à savoir, i) la consommation mensuelle inférieure ou égale à 5 m³ : 198 FCFA/m³/mois, et ii) la consommation mensuelle supérieure à 5 m³ : 415 FCFA/m³/mois.

Ce type de tarification de la SONEB n'arrange pas toutes les catégories d'abonnés. En effet, si l'on prend par exemple le cas des revendeurs d'eau aux ménages n'ayant pas pu s'abonner au réseau de la SONEB, ils se retrouvent systématiquement dans la seconde tranche ce qui leur fait souvent des manques à gagner. Or, cette catégorie d'abonnés contribue énormément à l'amélioration de l'accès des populations urbaines à l'eau potable. Se pose alors, la question de savoir si la tarification doit se faire uniquement sur la base du volume d'eau consommé ou s'il faudra introduire d'autres paramètres dont notamment le type d'activité que mène chaque abonné.

Il faut aussi préciser que l'allocation des ressources ne se limite pas seulement à l'approvisionnement en eau potable. En effet, même si ce n'est pas explicitement analysé ici, comme l'on peut le voir à la lecture de la grille d'analyse, les populations utilisent également la ressource eau pour satisfaire d'autres besoins : production agricole, élevage, pêche, industrie et tourisme.

Pour atteindre les OMD, on estime que le Bénin a besoin de 26,8 millions de dollars par an pour l'approvisionnement en eau et de 18,7 millions de dollars par an pour l'assainissement. Sur ces montants, 23,4 millions de dollars devraient venir du secteur public (budget et Aide Publique au Développement (APD)) pour l'approvisionnement en eau, et 15,9 millions de dollars pour l'assainissement. Les investissements publics planifiés s'élèvent à 33,3 millions de dollars pour l'approvisionnement en eau et 1,9 million de dollars pour l'assainissement. Toutefois, les ressources financières actuelles devraient suffire pour atteindre les OMD dans les zones rurales et dans les petites villes, si le rythme actuel des investissements se poursuit.

Carte n°2 : Carte d'hydrographique du Bénin



▪ L'assainissement en milieu urbain et rural

Le sous-secteur de l'hygiène et d'assainissement de base au Bénin a été doté de plusieurs documents stratégiques. On distingue un document de Politique Nationale d'Assainissement et un Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base (PNHAB). Plus récemment, il a été conçu un manuel pour la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement à la Base. Ces documents constituent le cadre de référence pour un minimum de coordination entre les différentes interventions du sous-secteur.

Elaborée en Novembre 1994 et adoptée par le Gouvernement en 1995, la politique nationale d'assainissement est aujourd'hui caduque et n'est plus adaptée à l'actuel environnement institutionnel et au cadre législatif et réglementaire en vigueur. Elle s'appuie sur cinq principes fondamentaux à savoir :

- la mise en place de structures institutionnelles durables et efficaces pour la gestion des services d'assainissement ;
- la promotion de programmes d'assainissement élaborés à partir de la demande exprimée par les communautés ;
- la participation des communautés au financement des ouvrages, à leur exploitation et à leur entretien ;
- le développement des compétences des entrepreneurs et artisans locaux ; et
- la promotion de technologies adaptées aux capacités financières et de gestion de l'État, des municipalités et des bénéficiaires.

Quant au Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base (PNHAB) de 2004-2009, il constitue le premier programme fédérateur et à vue prospective et comprend les sous programmes : promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base en milieu rural et urbain, et un appui institutionnel à la Direction de l'Hygiène et l'Assainissement de Base (DHAB) et à ses structures déconcentrées (Services d'Hygiène et d'Assainissement de Base (SHAB)).

Enfin, une approche de promotion des ouvrages d'hygiène et d'assainissement de base, décrit le processus de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) comme une approche d'intervention en matière d'éducation et de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement de base. La PHA s'appuie sur une stratégie de marketing social de construction de latrines familiales et institutionnelles, de puisard, de lave-mains etc. Elle constitue aussi une stratégie de promotion de l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement de base en milieu rural.

2.2. POLITIQUES NATIONALES ET SECTORIELLES DANS LE SECTEUR AEPHA

2.2.1 La Stratégie nationale dans le secteur de l'eau et assainissement de 1992

Le secteur de l'eau est subdivisé au Bénin en un sous-secteur rural et en un sous-secteur urbain. Le secteur de l'Eau en milieu rural a été marqué par une série de réformes structurelles (désengagement de l'Etat, promotion du secteur privé, déconcentration, décentralisation) et des réformes sectorielles (budgétaire, responsabilisation des communautés, implication de la société civile, ...).

Ainsi en 1992, une 1^{ère} stratégie nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural a été élaborée, en amélioration à la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA) adopté de 1980 à 1990 qui est un instrument de politique nationale en matière de distribution d'eau potable et d'équipement de la zone rurale en infrastructures hydrauliques. Elle tient compte de la stratégie de la réduction de la pauvreté et des objectifs de développement du Millénaire, et oriente l'action du gouvernement dans le secteur par des principes directeurs et un plan d'action en vue de sa mise en œuvre.

Cette stratégie de développement du secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement en milieu rural adoptée en 1992 se base sur quatre principes :

- Décentralisation du processus de prise de décision ;
- Participation financière des communautés à l'investissement initial ;
- Recherche de la réduction des coûts de construction et de l'entretien des ouvrages ;
- Privatisation des activités de construction et d'exploitation avec un effort particulier consenti pour assurer la promotion des capacités nationales et locales d'exécution

La stratégie met en œuvre un processus de planification par la demande. Les communautés ont l'initiative de leur projet et formule une demande de financement auprès des différents services de l'hydraulique. Pour ce faire, la Direction Générale de l'Eau (DGEau) a été déconcentrée avec la création des services régionaux. Ceux-ci ont été renforcés et dotés du personnel disposant de profils adaptés pour faire face à leur rôle de promoteur du secteur eau et assainissement. Des ONG assistent les communautés pour l'organisation de leur projet (préparation de dossiers communautaires, gestion et suivi des ouvrages).

L'approvisionnement en eau potable des milieux rural et urbain est respectivement assuré par la Direction de l'Hydraulique et la SONEB qui se partagent également et selon le cas, celui des milieux péri-urbains. Alors que pour le milieu rural, les infrastructures sont à usage communautaire et la stratégie utilisée se base sur l'approche par la demande, la situation est tout à fait différente pour le milieu urbain. En effet, la SONEB ne dessert en général que des abonnés connectés sur demande à son réseau de distribution.

Le sous-secteur des zones rurales et des petites villes a également adopté une approche-programme sous la forme de son Budget-Programme par Objectif pour l'eau qui est en fait un cadre de dépenses à moyen terme, lancé en 2001. Le BPO vise à équilibrer les investissements entre les différents départements du pays, et à suivre les dépenses. La plupart des bailleurs de fonds s'alignent sur le BPO, qui représente environ 90 % des financements pour les zones rurales et les petites villes.

Dans les zones urbaines, la SONEB est une compagnie nationale de services publics chargée de l'approvisionnement des villes en eau. Ce sous-secteur urbain manque d'une stratégie unifiée, bien que des discussions aient été menées fin 2005 pour entamer un processus de planification. L'un des gros problèmes auquel le sous-secteur urbain est confronté concerne la facturation et le financement.

La décentralisation du processus de prise de décision s'est cependant heurtée aux obstacles suivants :

- la pleine fonctionnalité des Services Régionaux de l'Hydrauliques (SRH) a été freinée, en ce qui concerne notamment la passation des marchés au niveau régional par des dispositions du côté des marchés publics qui sont défavorables à une telle pratique.
- l'approche participative nécessaire à la mise en œuvre du principe de la demande qui requiert de la part des divers acteurs des attitudes nouvelles, longues à obtenir ; les résultats escomptés n'ont pas été pleinement atteints.
- les communautés n'ont pas encore réellement saisi leur rôle et l'administration qui ne les a pas suffisamment responsabilisées.
- Avec le nouveau contexte politique de la décentralisation en 2003, la relecture de cette stratégie (adoptée en 1992) s'est imposée comme une priorité pour l'ensemble des acteurs du secteur afin d'inscrire les actions du secteur eau et assainissement, de tirer profit des nouveaux instruments économiques mis en place Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté(DSRP), l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), etc....) et de permettre d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui, pour le Bénin, se traduisent par la réalisation de 1350 points d'eau par an d'ici 2015.
- Récemment, la stratégie a été recentrée sur la réalisation des OMD et s'appuie sur les principes suivants : i) répondre aux besoins, ii) décentraliser la prise de décision, iii) assurer le recouvrement des coûts, iv) obtenir la participation du secteur privé et renforcer les pouvoirs centraux dans leur rôle de coordination et de régulation.

2.2.2 La Stratégie nationale dans le secteur de l'eau et assainissement 2005-2015

Dans le souci d'intégrer harmonieusement les avancées remarquables notées dans le secteur dans le contexte global de décentralisation des pouvoirs de décision vers les autorités au niveau local, une nouvelle Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural du Bénin (2005-2015) a été élaborée. Elle devra permettre au secteur de s'adapter à l'environnement de la décentralisation. En effet, les communes devant exercer désormais la maîtrise d'ouvrage dans le secteur, il fallait adapter un certains nombres d'outils

en conformité avec les options choisies au niveau national. Les nouvelles réformes se doivent de sauvegarder ou de mieux valoriser les acquis de l'ancienne stratégie de 1992-2002, notamment la responsabilisation des usagers dans la réalisation et la gestion du point d'eau en vue d'assurer son appropriation locale.

Désormais, les Services de l'Eau doivent plus spécifiquement, recentrer leurs activités sur l'appui aux communes pour une application effective de la législation, le respect des normes de conception, de réalisation et d'exploitation des ouvrages. La Direction Générale de l'Eau a pour rôle de définir la politique à mettre en œuvre dans le secteur.

La stratégie de l'alimentation en eau potable en milieu rural est un instrument de la politique nationale du Bénin en matière de distribution d'eau potable et d'équipement de la zone rurale en infrastructures hydrauliques. Fondée sur la demande, elle repose sur les principes suivants :

- la décentralisation du processus de décision à travers les communes qui planifient à partir de la demande des usagers ;
- la planification des usagers au financement, à la gestion, au renouvellement des équipements et au suivi des ouvrages ;
- la recherche de la réduction du prix de revient de l'eau par la prise en compte de propositions techniques à moindre coût et de gestion efficiente ;
- la promotion du secteur privé dans les activités de construction, d'exploitation, de suivi et d'intermédiation sociale avec un effort consenti pour appuyer la professionnalisation de tous les acteurs, notamment des acteurs locaux opérant dans le secteur ;
- le renforcement de la déconcentration technique et administrative de l'administration centrale dans son rôle de régulateur du secteur et l'établissement de relations fonctionnelles entre ses structures déconcentrées et les communes.

A ces principes s'ajoutent les thèmes transversaux qui, sans être des axes stratégiques du secteur de l'eau potable, n'en constituent pas moins des facteurs déterminants dans la réalisation des objectifs poursuivis. Il s'agit de :

- la prise en compte de l'objectif social de l'eau potable en vue de la réduction de la pauvreté ;
- la systématisation de la communication pour un changement de comportement en matière d'hygiène et de lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles et le Virus de l'Immunodéficience Humaine (IST/SIDA) ;
- la systématisation des mesures de protection de la ressource en eau contre la pollution ;
- la prise en compte de l'aspect genre et développement.

2.2.3 Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et assainissement et leurs rôles

• Rôle des communes

Depuis les élections communales de décembre 2002, les communes sont devenues une réalité au Bénin, ce qui constitue un changement important dans le contexte institutionnel. Les communes, en tant que structures administratives territoriales déconcentrées, sont dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, et sont administrées par un conseil communal dont les membres sont élus. A partir de ce moment et selon les termes de la loi, elles acquièrent toutes les compétences pour exercer pleinement la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la fourniture et de la distribution de l'eau potable sur leur territoire. Elles exercent cette compétence dans le respect de la stratégie sectorielle, des réglementations et des normes nationales en vigueur.

L'Etat a le devoir d'accompagner et de faciliter le processus en opérant le transfert des compétences et des ressources nécessaires puis en renforçant la capacité des communes à exercer la maîtrise d'ouvrage dans le

domaine de l'eau potable par un dispositif approprié de conseils, d'appuis institutionnels et financiers au niveau des départements.

En tant que propriétaire des ouvrages, la commune a le devoir d'assister les communautés dans la mise en place des organes de représentation et de défense de leurs intérêts et dans la mobilisation du montant de leur participation. Dans les poches de pauvreté, elle aura une approche pragmatique notamment en aidant à la mise en place du montant de la participation financière des communautés. Elle a également le devoir de fournir au service déconcentré du ministère en charge de l'hydraulique toutes les données relatives aux ouvrages.

La commune prépare des plans de développement communaux avec l'assistance des structures d'intermédiation sociales, à partir des demandes des communautés. Elle aura à étudier les projets présentés par les communautés à partir des critères objectifs pour le choix et la localisation des projets.

- **Rôle des communautés**

L'initiative des projets d'eau potable incombe toujours aux communautés qui en expriment le besoin sous forme de demandes de points d'eau adressées aux communes. Lorsque les demandes sont approuvées conformément aux dispositions en vigueur, les communautés les incorporent dans leurs plans de développement local en vue de la programmation. Toutefois, l'obtention des points d'eau potable reste subordonnée à la contribution financière des communautés à l'investissement initial.

Le montant de la participation des communautés est fixé par le Ministère en charge de l'eau, en concertation avec les communes, en fonction du type d'ouvrage retenu. Un arrêté du ministère chargé de l'hydraulique confirmera les montants retenus.

- **Rôle de l'Etat central**

Avec la décentralisation, le principe de subsidiarité devient la règle en matière des relations entre les services centraux des ministères et les services déconcentrés. Cette nouvelle gouvernance et le transfert des compétences aux communes amènent le Ministère en charge de l'hydraulique à se recentrer sur ses fonctions régaliennes et à opérer, au niveau territorial, une profonde décentralisation.

Le processus de décision, s'appuyant sur le développement des responsabilités locales, la commune, un interlocuteur étatique, la Direction Départementale de l'Energie et de l'Eau (DDEE), dotée de prérogatives importantes afin que le maximum de décisions soient prises au niveau décentralisé.

Ainsi, la déconcentration entraîne un allègement des fonctions dévolues au ministère en charge de l'hydraulique qui devrait désormais :

- proposer, en liaison avec les autres structures nationales compétentes, la politique du Gouvernement dans le secteur de l'eau et de veiller à sa mise en œuvre à travers la conception des programmes et le suivi de leur exécution. En particulier la Direction Générale de l'Eau (DGEau) aura à élaborer des modules de formation pour l'homologation des Structure d'Intermédiation Sociale (SIS), définir des critères objectifs pour le choix et la localisation des projets présentés par les communautés au niveau de la commune et du département ;
- élaborer et proposer les réglementations et les normes relatives à la gestion des ressources en eau et à leur mobilisation d'une part et, veiller à leur bonne application d'autre part ;
- assurer la gestion du domaine public hydraulique tel que zones humides, fleuves, lacs, lagunes, source et puits artésiens, etc. ;
- assurer l'orientation et la coordination des actions de l'Etat et des partenaires externes dans le secteur de l'eau ;
- coordonner les actions relevant des diverses utilisations de l'eau et animer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;

- assurer le fonctionnement du système d'informations techniques et la gestion d'une Banque de Données Intégrées (BDI) sur les ressources en eau et sur les ouvrages ;
- apporter un appui conseil aux communes et aux intervenants impliqués dans le secteur de l'eau à, travers les actions d'information, de formation et d'assistance technique ;
- procéder au suivi et à l'évaluation des diverses actions relatives au secteur de l'eau ;
- veiller à la mise en œuvre de la politique d'approvisionnement en eau potable ;
- contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de l'approche budget programme du secteur ;
- rendre compte périodiquement en élaborant des notes de synthèse sur l'évolution du secteur (synthèses financières et techniques).

Cette réorganisation des tâches requiert une réorientation des profils en particulier pour les activités de suivi, les tâches d'élaboration et de synthèses.

- **Rôle du niveau déconcentré**

Au niveau des départements, le préfet est le dépositaire de l'autorité du Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE). C'est au sein de la Conférence Administrative Départementale, qui regroupe tous les Directeurs et chefs des services déconcentrés de l'Etat, que le Préfet assure sa mission d'orientation et de coordination des actions de l'Etat dans le département.

Il revient au Service de l'Eau de jouer auprès du Préfet, autorité déconcentrée en matière d'hydraulique, le rôle de conseiller technique, et de l'appuyer dans la réalisation de la mission que lui confie désormais la loi. Les services de l'eau recentrent leurs activités sur les fonctions de transfert de connaissances, et de suivi. Ils veillent à l'application de la législation, au respect des normes de conception, de réalisation et d'exploitation des ouvrages. Ils peuvent à la demande des communes leur apporter un appui conseil pour la mise en œuvre de leur programme d'alimentation en eau (préparation des dossiers, préparation et évaluation des appels d'offres, élaboration des contrats pour la gestion des équipements...). Les Service de l'Eau ainsi que le prévoit la loi de décentralisation, peuvent fournir aux communes des prestations de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le plein exercice de la maîtrise d'ouvrage par la commune requiert la connaissance, par inventaire et cartographie, des ressources en eau localisées dans son territoire. Il incombe aux SH et aux autres services concernés de fournir au maire cet outil de travail indispensable pour la planification des investissements.

Les principales actions des SH sont les suivantes :

- coordonner les interventions du secteur dans le département ;
- orienter et coordonner les actions de l'Etat dans le département ;
- rendre compte de la gestion des infrastructures hydrauliques en relation avec les différents partenaires ;
- contrôler la conformité des programmes, plans, actes de décisions des communes avec les normes nationales en matière d'hydraulique ;
- faire exécuter et contrôler les tranches départementales des programmes et plans de l'Etat en matière d'hydraulique ;
- promouvoir le secteur de l'eau auprès des communes (circulation des informations sur le secteur....) ;
- assister et conseiller les communes en matière d'hydraulique ;
- collecter les données relatives aux ressources en eau et aux infrastructures hydrauliques (à travers les rapports d'exécution des travaux, les audits réalisés par les maires...)
- valider techniquement les dossiers présentés par les communes pour le compte de l'Etat et s'assurer que les normes sont respectées.

2.2.4. Promotion et renforcement du secteur privé

Le rôle de l'Etat dans l'accompagnement de la décentralisation et la promotion du secteur privé sera d'inciter les collectivités locales, dans le cadre de l'exercice de leur compétence, à promouvoir l'initiative privée.

Le secteur privé béninois intervient dans pratiquement tout le cycle de l'exécution des projets :

- information, éducation et communication ;
- commercialisation des pompes à motricité humaine ;
- service après vente ;
- fabrication locale ou régionale de pièces et composantes de pompes ;
- entretien et gestion des équipements de gestion d'eau potable ;
- activités d'ingénierie, de suivi et de conseil ;
- construction de puits, de forages et ouvrages d'assainissement...

Cependant, le Ministère en charge de l'hydraulique veillera aux conditions d'exercice des opérateurs du secteur privé au moyen d'un contrôle régulier, et par la formation et l'agrément de ces acteurs pour permettre aux communes d'accéder à des services de qualité. La formation et le contrôle des acteurs s'effectueront en accord avec les procédures de mise en œuvre de la stratégie sectorielle définies par le Ministère en charge de l'hydraulique.

Les lots de travaux seront augmentés mais resteront limités entre 20 et 250 ouvrages par lot afin de rester accessibles au secteur privé national et de les rendre attrayants dans le cadre institutionnel de l'organisation des travaux aux entreprises de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Afin d'améliorer le flux des travaux et accélérer la vitesse de réalisation des ouvrages, les dépenses d'investissements à partir de 2005 seront inscrites en autorisation de programmes. Cette inscription permettra au secteur de faire des appels d'offres pluriannuels et de planifier des travaux sur deux ou trois ans en accord avec le cadre du budget Programme du ministère.

Un programme d'appui au secteur privé est en cours dans le cadre du programme d'assistance de l'Agence Danoise pour la Coopération Internationale (DANIDA), le Programme d'Appui au Développement du secteur Eau Potable et Assainissement en milieu Rural (PADEAR). Ce programme s'articule autour de cinq composantes :

- l'accès à l'appui conseil et au suivi encadrement ;
- l'accès à la médiation ;
- l'accès au crédit à moyen terme pour l'achat d'équipements ;
- l'organisation d'une plate forme de dialogue entre partenaires privés et publics et
- l'accès à la formation continue.

L'accent sera mis sur le renforcement du secteur privé (artisans-réparateurs, distributeurs de pompes, etc.). L'objectif étant de faire émerger des filières, notamment le réseau de maintenance et de distribution des pièces détachées, pour fournir des biens et des services qui pourraient répondre directement à la demande des communautés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sans passer par le secteur public.

2.2.5 Promotion de la GIRE et des Projets et programmes en rapport avec les ressources en eau

Ces dernières années, le Bénin s'est engagé dans un programme de réformes ambitieux: le programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui prévoit la mise à jour de sa Charte de l'eau, la création d'une unité de coordination pour le secteur et d'un Conseil national de l'eau, la rédaction d'une Politique nationale de l'eau et la mise en place de quatre agences intercommunales dans tout le pays. La Charte de l'eau est approuvée, et une version préliminaire de la Politique nationale de l'eau a été publiée. D'autres mesures intéressantes ont été prises, parmi lesquelles la Loi sur l'organisation de l'administration territoriale de 1999 qui délègue aux communes la responsabilité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

La promotion de la GIRE au Bénin est assurée par un dispositif mixte regroupant des acteurs étatiques et non étatiques appuyé par une coordination technique relevant du ministère en charge de l'eau. Ce dispositif dénommé « Partenariat National de l'Eau » offre aux différentes catégories d'acteurs privés et publics du secteur de l'eau un cadre structuré de gestion des ressources en eau. Les cellules départementales de la GIRE comprennent :

- Le préfet, le président ;
- Le chef service régional de l'hydraulique, le secrétaire permanent ;
- Un responsable d'organisations fédératives d'autopromotion, un secrétaire permanent adjoint ;
- Une ONG, chargée de communication ;
- Un ou deux représentants de l'association départementale des communes ;
- Un représentant de l'association des usagers de l'eau, etc.

Les cellules ont relevé que les actions de développement promues par les projets sectoriels de développement notamment dans les secteurs de l'agriculture, des bâtiments, des transports et des travaux publics se préoccupent assez peu de la préservation des ressources en eau.

Différents programmes interviennent ou devraient intervenir dans un avenir proche à l'échelle des collectivités territoriales avec des composantes de mise en valeur ou de gestion de l'approvisionnement en eau potable. Cette liste de projets n'a pas la prétention d'être exhaustive mais vise à montrer l'intérêt d'un partenariat afin de promouvoir la GIRE au niveau de tous ces projets. Il s'agit en l'occurrence des projets et programmes ayant rapport avec Eau et assainissement.

- Programme d'Appui au Développement du secteur Eau Potable et Assainissement en milieu Rural (PADEAR), Multibailleurs ;
- Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement (PADSEA2), Multibailleurs ;
- Projet Action d'Hydraulique et d'Assainissement comme Appui au Développement (HAADI), PROTOS (ONG Belge) ;
- Projet d'Hydraulique Villageoise, Banque Islamique de Développement ;
- Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD II) de la Banque Mondiale ;
- Programme d'Assainissement des Zones Inondables (PAZI) de l'Union Européenne
- Projet d'Appui à la Réalisation de Travaux Urbains, de Voirie et d'Assainissement (PARTUVA) de l'Union Européenne.
- Programme d'Appui aux Communes dans le Secteur Eau et Assainissement (PACEA) de l'Association Suisse pour la Coopération Internationale (HELVETAS)
- Projet d'Aménagement des Petits Périmètres Irrigués (PAPPI)
- Projet d'Aménagement Hydroagricole de la basse vallée du fleuve Mono
- Projet d'Aménagement Hydroagricole de la vallée du Niger : Périmètres Pilotes de la Sota
- Projet d'Hydraulique Pastorale et Agricole du Bénin (PHPA/BENIN).

2.3 CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

2.3.1 Cadre juridique

La gestion rationnelle des ressources en eau requiert l'existence d'un cadre juridique adéquat en matière de protection de l'environnement notamment de gestion de l'eau, d'hygiène et d'assainissement de base. Au Bénin, il existe un important dispositif juridique renforcé par des dispositions adaptées aux engagements internationaux et au cadre socio-économique du Bénin. Ainsi on peut noter au moins une trentaine de textes législatifs et réglementaires encore en vigueur.

- **Conventions et Accords internationaux de protection de l'environnement**

- Acte relatif à la navigation et la coopération économique entre les Etats du Bassin du Niger signé en 1963 ;
- Charte mondiale des sols adoptée par la résolution 8/81 de la Conférence de la FAO du 25 novembre 1981 ;
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone adoptée le 22 mars 1985 et entrée en vigueur le 22 septembre 1988 ;
- Convention sur la Diversité Biologique signée le 13 Juin 1992 à Rio de Janeiro ;
- Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques signée le 13 Juin 1992 à Rio de Janeiro et entrée en vigueur le 21 mars 1994 ;
- Convention Internationale sur la lutte contre la désertification adoptée le 14 octobre 1994 et entrée en vigueur le 26 décembre 1996 ;
- Protocole de Kyoto de 1997 sur la réduction des gaz à effet de serre portant notamment sur le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et les hexafluorures de soufre (SF₆) ;
- Convention de Ramsar sur les zones humides.

- **Cadre juridique et réglementaire du sous-secteur de l'assainissement**

- le décret n° 97-617 du 18 décembre 1997 portant application de la loi n°87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique ;
- l'arrêté n°0002/MEHU/DC/DUA du 7 février 1992 définissant les zones impropres à l'habitation (Articles 2 et suivants) ;
- l'Arrêté n°0023/MEHU/DC/DU du 22 octobre 1996 définissant les prescriptions minimales à observer en matière de lotissement en République du Bénin ;
- le décret n°89-112 du 24 mars 1989 portant la délivrance du permis de construire en République populaire du Bénin, l'arrêté n° 144/MISAT/DC/C-CAB/COMT du 07 Octobre 1994 portant salubrité, aménagement d'espaces verts et plantation des abords immédiats des habitations, des institutions de l'Etat, des établissements industriels et commerciaux et des places publiques ;
- l'arrêté n° 144/MISAT/DC/C-CAB/COMT du 07 Octobre 1994 portant salubrité, aménagement d'espaces verts et plantation des abords immédiats des habitations, des institutions de l'Etat, des établissements industriels et commerciaux et des places publiques ;
- le décret n°2003 – 332 du 27 août 2003 relatif à la gestion des déchets en République du Bénin.

- **Cadre juridique et réglementaire du sous-secteur de l'eau**

- la loi n° 87-016 du 21 Septembre 1987 portant Code de l'Eau en République du Bénin (une nouvelle mouture est en cours d'examen), le décret n° 2001-094 du 20 février 2001 fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin, le décret n° 2001-095 du 20 février 2001 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des cellules environnementales en République du Bénin, le décret n° 2001-109 du 04 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux résiduaires en République du Bénin ;
- l'ordonnance n° 68-38/PR/MTPTPT du 18 Juin 1968 modifiée par Ordonnance n° 69-49/PR/MAE du 9 Décembre 1969 portant Code de la Marine Marchande (article 190) ;

- l'arrêté interministériel N° 100/MTPTPT/MDRC/du 31 Juillet 1968 fixant les conditions de l'exercice de la pêche dans les eaux territoriales du Dahomey ;
- l'ordonnance n° 20/PR/MDRC/SP du 15 Avril 1966, portant réglementation générale de la pêche dans les eaux continentales du Dahomey et son décret n° 183-PR/MDRC du 25 Avril 1966, le décret n° 204/P.C./MDRC du 1er Octobre 1964 instituant un contrôle des produits de la pêche et des conditions de commercialisation de ces produits ;
- le décret N°98-215 du 11 Mai 1998 portant Assurance Qualité des Produits de la Pêche en République du Bénin.

- **Cadre juridique et réglementaire lié à la bonne gouvernance de la ressource eau**

La bonne gouvernance de la ressource eau passe au préalable par le développement et la mise en application d'un cadre juridique adéquat et propice à la promotion de la transparence et de la gestion participative. Au Bénin, l'arsenal juridique disponible se rapportant à la protection et à la sauvegarde des ressources naturelles y compris des ressources en eau est important et diversifié. Ces instruments juridiques ont été régulièrement renforcés par des dispositions adaptées aux engagements internationaux pris par le pays et à l'évolution du cadre socio-économique et culturel. Ainsi, plusieurs lois et décrets ont été adoptés ou sont en cours d'élaboration ou d'adoption. Sur le plan national, les plus importants sont :

- la nouvelle loi portant gestion de l'eau : le document de l'avant projet de loi portant gestion de l'eau a été validé et les démarches sont en cours en vue de son adoption et de sa promulgation,
- la loi n°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin,
- la loi n°97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin,
- la loi n°98-030 du 12 Février 1998 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin,
- la loi n° 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin,
- la loi n°91-004 du 11 Février 1991 portant réglementation phytosanitaire en République du Bénin,
- la loi n°87-15 du 21 Septembre 1987 portant Code de l'Hygiène Publique,
- la loi n°87-013 du 21 Septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance,
- le décret n°86-516 du 15 Décembre 1986 portant définition des responsabilités en matière de gestion du littoral,
- la loi du 14 août 1965 portant régime de la propriété foncière en République du Bénin,
- etc.

2.3.2 Analyse du cadre juridique du Bénin

Lorsque l'on analyse plus en détails le cadre juridique dont dispose le Bénin, l'on observe d'une part, qu'il se pose un problème d'harmonisation des textes et, d'autre part, que même si l'arsenal juridique du pays est assez fourni, des problèmes de mise en application se posent. Cela se justifie essentiellement par :

- le fait que certaines lois sont présentement inadéquates et méritent d'être révisées ou actualisées. C'est le cas par exemple de l'ancien code de l'eau dont le processus de révision est en phase terminale,
- la lenteur dans les processus d'élaboration et d'adoption des textes législatifs et réglementaires,
- l'absence parfois, de textes d'application de lois et/ ou leur non application lorsqu'ils existent,
- le non respect des textes juridiques dû à l'absence d'un ensemble de mécanismes visant à contraindre les acteurs du secteur de l'eau quels qu'ils soient à respecter les prescriptions juridiques,
- la faible vulgarisation des textes juridiques.

Par ailleurs, hormis la nouvelle loi portant gestion de l'eau au Bénin en cours d'adoption, au niveau de la représentation nationale toutes les lois abordent la question de la ressource eau de manière parcellaire. Ce qui est assez gênant lorsque l'on veut évoluer vers une gestion concertée et acceptée de tous. C'est en cela que la nouvelle loi sur l'eau doit servir de cadre de référence pour la résolution des problèmes juridiques et même

institutionnels inhérents à la ressource eau au Bénin.

Quant aux éléments de politiques et de stratégies existants dans le pays, signalons que le Bénin ne dispose pas encore d'un document de politique nationale en matière de gestion des ressources en eau et des bassins versants. La formulation de la politique nationale de l'eau s'est achevée fin 2005 et les démarches sont en cours pour son adoption par le gouvernement.

Cependant, les politiques et stratégies sectorielles peuvent être fédérées pour constituer une stratégie nationale de gestion des ressources en eau. Les différentes stratégies et politiques portent principalement sur : i-) les zones humides, ii-) les bas-fonds; iii-) l'alimentation en eau potable, iv-) la pêche, v-) l'hydraulique agricole et pastorale, vi-) l'hydroélectricité, vii) l'assainissement. Par ailleurs, une étude visant à définir une stratégie nationale de gestion des ressources en eau a été réalisée de 1996 à 1997 et internalisée en 1998. La stratégie proposée à l'issue de cette étude est basée à l'instar de la nouvelle loi sur l'eau, sur une vision globale et intégrée de gestion des ressources en eau.

2.3.3 Cadre institutionnel et organisationnel de gestion des ressources en eau

- **Ancrage institutionnel**

Le Bénin se caractérise par l'existence d'un grand nombre d'acteurs qui interviennent directement, ou indirectement sur différents aspects de gestion et d'utilisation de la ressource eau. On distingue trois principaux types de structures publiques qui ont des rôles importants dans la gestion des ressources en eau :

- les structures publiques à vocation spécifique : ce sont des institutions typiquement orientées vers l'eau. Plusieurs de leurs attributions mentionnent une implication dans le secteur eau,
- les structures à responsabilité indirecte dont les activités ont d'une manière ou d'une autre un lien avec la gestion de la ressource eau,
- les structures de contrôle général de l'Etat.

Le rôle central est joué par quatre ministères clés à savoir :

- le Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE) / l'ancien Ministère des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique (MMEH) à travers :
 - la Direction Générale de l'Eau (DGEau ex DGH) et ses directions techniques ;
 - le Secrétariat technique pour la promotion et la coordination de la gestion intégrée des ressources en eau (STPC-GIRE) ;
 - les services déconcentrés du MEE au niveau départemental : Services Générales de l'Eau des Directions Départementales de l'Energie et de l'Hydraulique (DDEH) ;
 - la tutelle exercée par le MEE sur la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).
- le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) à travers :
 - la Direction du Génie Rural (DGR) : ses rôles dans le secteur de l'eau sont spécifiquement liés à la maîtrise de l'eau, des aménagements hydroagricoles et hydro pastoraux ;
 - la Direction des Pêches (DP) : avec des rôles d'Information d'Education et de Communication (IEC) et de formation des comités de pêches
 - la Direction de l'Elevage (DE) : intervient dans la gestion des ressources en eau ;
 - la Direction des Forêts et Ressources Naturelles (DFRN) : avec rôles dans la gestion des ressources naturelles et également des ressources en eau ;

- le Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA)/ ex. Centre d'Action Régional pour le Développement Rural (CARDER) : intervient dans la gestion des ressources en eau à travers le Service d'Aménagement et d'Équipement Rural (SAER) de la Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Ressources Naturelles (DAGRN) ;
- le Centre National de Gestion des Réserves et de la Faune (CENAGREF) : intervient dans la protection des ressources naturelles y compris de l'eau dans les parcs et leur utilisation durable.
- le Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature (MEPN)/ Ex Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) à travers:
 - la Direction de l'Environnement (DE) et l'Agence Béninoise de l'Environnement (ABE) pour les aspects directement liés à l'environnement : réglementation, études d'impacts, changements climatiques, désertification, biodiversité, Convention de RAMSAR, police environnementale ;
 - la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), Direction de l'Urbanisme et de l'Assainissement (DUA), Institut Géographique National (IGN) pour les aspects liés à l'occupation de l'espace, au foncier, à l'élaboration et à la mise en œuvre de schémas d'aménagement. Ces derniers doivent être adaptés aux réalités de chaque région du pays.
- le Ministère de la santé publique : à travers la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) et la Police sanitaire qui assurent l'application de la politique sanitaire (promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base).

Parmi les autres ministères qui sont également impliqués dans la gestion de l'eau au Bénin par le biais de certaines de leurs directions techniques, il y a :

- le Ministère chargé des transports à travers l'Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne (ASECNA) pour la collecte des données agro météorologiques ;
- le Ministère chargé du tourisme à travers la Direction du Tourisme et de l'Hôtellerie, joue un rôle dans la gestion des plans d'eau à caractère touristique ;
- le Ministère chargé du plan à travers son rôle de fer de lance du développement socio-économique du pays et de centralisation d'analyse perspective ;
- le Ministère chargé de la recherche : Universités de Parakou et d'Abomey Calavi, Structures de Recherche, et Centres de Formations.

Toutes ces institutions reconnaissent la nécessité d'une coordination des actions des intervenants dans le secteur eau. De même, il convient d'ajouter à ces structures étatiques :

- *les collectivités locales* auxquelles les lois sur la décentralisation transfèrent un certain nombre de compétences liées à la gestion de l'eau
- *le secteur privé* : il s'agit des bureaux d'études et entreprises qui, à travers leurs différentes prestations de service, jouent un rôle d'appui-conseil et d'appui à la réalisation et la gestion d'infrastructures hydrauliques indispensables à l'amélioration des conditions de vie des populations. Le secteur privé n'est pas encore réellement impliqué dans les aspects liés à la gouvernance de l'eau. Cela est dû au fait que la prise de conscience et la volonté politique pour promouvoir la gestion rationnelle, équitable et acceptée de la ressource eau sont assez récentes. L'implication de toutes les catégories d'acteurs ne peut donc qu'être progressive.
- *les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales* : elles jouent essentiellement un rôle d'intermédiation sociale : sensibilisation, IEC, formation, appui à la recherche de financement, etc.
- *la société civile* : elle devrait en principe s'affirmer avec la décentralisation.
- *les partenaires au développement* : ils appuient le pays pour la construction d'infrastructures hydrauliques et commencent par s'investir timidement dans les aspects liés à la promotion de la gouvernance de l'eau. Il

s'agit principalement des Coopérations danoise, belge, allemande, française, néerlandaise, de la Banque Mondiale (BM), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Union Européenne, le GWP, etc.

Par ailleurs, il faut souligner que pour chacun des sous-secteurs, les directions techniques avec l'appui des projets sectoriels ont contribué au développement des structures villageoises avec des faïtières. On distingue selon le cas :

- *les comités de gestion des points d'eau et des Association des Usagers d'Eau (AUE)* dont la mission essentielle (Décret n° 96-317 du 02 août 1996) est de promouvoir les systèmes communautaires d'alimentation en eau potable des populations et de gérer les équipements d'approvisionnement en eau de boisson.
- *les Comités de Gestion des Points d'Eau d'Hydraulique Villageoise et Pastorale* (petits barrages collinaires, forages et puits) : leurs membres sont élus par les populations bénéficiaires et sont chargés de veiller à une bonne gestion (exploitation et entretien) de ces équipements et infrastructures.
- *les comités de pêche* qui s'impliquent davantage dans la gestion des plans d'eau et de la pêche au niveau des pêcheries : le Comité de Pêche est créé à l'échelle du village, de groupe de villages, de Communes et a pour mission : i) l'information et la sensibilisation des riverains des plans d'eau sur les dispositions légales et réglementaires en matière de pêche ; ii) l'appui pour la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion des plans d'eau ; iii) la sauvegarde des pratiques traditionnelles visant la protection des ressources et du milieu aquatiques et iv) le soutien à toute action visant une protection des berges des plans d'eau.
- *le Conseil de Pêche* : créé à l'échelle du département lorsque les activités de pêche le justifient, il est chargé de : i) veiller à une coordination des activités des Comités de Pêche aux fins d'une plus grande efficacité et d'une meilleure synergie; ii) informer et apporter des appuis au règlement des problèmes socio - professionnels liés à l'exploitation des plans d'eau à l'échelle du département ; iii) appuyer les comités de pêche dans l'exécution de leur mission statutaire ; iv) contribuer au règlement de tout différend entre les communautés villageoises et ayant trait à la gestion des ressources en eau.

- **Mécanismes institutionnels**

Au Bénin, l'approvisionnement en eau relève du ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau. Au sein de ce ministère, la Direction Générale de l'Eau (DGEau) s'occupe du sous-secteur rural (zones rurales et petites villes) tandis que la SONEB, société publique autonome, est responsable des zones urbaines. La DG Eau joue un rôle important dans la planification et l'exécution des projets, et les associations d'usagers et les municipalités sont chargées de la gestion. La présence du secteur privé dans les activités de forage et d'entretien ne saurait être assimilée à l'inexistence d'obstacles à sa participation dans le secteur rural. En effet, les cadres institutionnels susceptibles d'encourager sa participation dans le secteur rural sont limités. Dans le secteur urbain, la SONEB est une société faisant appel à l'épargne publique qui vise à devenir viable en tant qu'entité autonome. Aucune participation du secteur privé n'est anticipée. Contrairement à l'approvisionnement en eau, l'assainissement (qui comprend la gestion des déchets solides et liquides) en milieu urbain et rural est géré par un département du ministère (Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB)). La DHAB travaille directement dans des institutions telles que les écoles, les centres de santé et les marchés, et partage la responsabilité de l'assainissement avec la SONEB, les communautés locales, les départements du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) et le Ministère des Travaux publics et des Transports.

Une stratégie d'ensemble a été élaborée récemment pour le sous-secteur rural, en phase avec le DSRP, avec un budget clair sur trois ans prévoyant les dépenses de fonctionnement et d'équipement, le niveau des financements internes et externes nécessaires, des objectifs et des indicateurs de suivi et d'évaluation. Mais les antécédents peu concluants du pays en matière de gouvernance et l'insuffisance des mécanismes de responsabilisation peuvent susciter quelques craintes. Ainsi, alors que certains bailleurs de fonds souhaitent adopter une approche-programme pour ce sous-secteur, l'exécution du dernier BPO a montré que les pouvoirs publics tendent à réduire les allocations budgétaires avant la fin de l'exercice.

En même temps, la réforme du budget a amélioré la prédictibilité des flux, de sorte qu'ils sont disponibles aux échelles locales au début de l'année. L'État et les collectivités locales financent conjointement les dépenses d'équipement, tandis que les dépenses d'exploitation et d'entretien doivent être entièrement prises en charge par les collectivités locales.

Dans les villes, la situation est moins avancée car la SONEB va avoir besoin d'un important apport de fonds et de capacités pour développer sa couverture et fournir des services améliorés en milieu urbain. La SONEB a toutefois connu des réformes, avec un Plan provisoire de développement de l'entreprise.

Par ailleurs, les ressources en eau que le Bénin partage avec d'autres pays sont gérées par le biais de structures mises en place dans le cadre de coopérations multilatérales :

- *bassin du Niger* : il est géré par l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) dont le point focal au Bénin est abrité par la DRE/DGH. L'ABN est en train d'initier actuellement un ambitieux programme de développement économique dénommé processus de Vision partagée,
- *bassin de la Volta* : le pays dispose également d'un point focal mais hébergé par le MEHU. Hormis le barrage d'Akossombo situé au Ghana et dont le Bénin en profite pour la production de l'énergie hydroélectrique, aucune action notable de développement et de gestion de ce bassin surtout à l'échelle nationale n'est engagée,
- *bassin du Mono* : le seul ouvrage construit sur ce bassin est le barrage hydroélectrique de Nangbéto utilisé pour produire de l'électricité au Bénin et au Togo. Le Bénin est impliqué dans la gestion de cet ouvrage à travers la Communauté Electrique du Bénin (CEB), Un projet d'aménagement vient d'être initié pour un financement par le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM). A cela s'ajoutent : i-) le périmètre agricole de Dév (Commune de Dogbo) qui est doté d'une station de pompage et, ii-) les projets d'aménagement hydro-agricole de la basse vallée du Mono

Les problèmes de gestion des ressources en eau transfrontalières se posent au niveau des pays avec lesquels le Bénin partage la plupart de ses bassins. Cela nécessite le développement de stratégies régionales ou sous-régionales.

2.3.4 Analyse des capacités institutionnelles

Les récents développements ont très clairement fait ressortir des problèmes institutionnels qui se traduisent par l'inadéquation du cadre institutionnel par rapport à l'approche de bonne gouvernance des ressources en eau : i-) gestion sectorielle et multiplicité des centres de décision, ii-) insuffisance de collaboration et de concertation entre les intervenants et, iii-) faible capacité des principales institutions.

Pour s'affranchir de ces problèmes pouvant entraver le bon déroulement du processus d'amélioration de la gouvernance de l'eau dans le pays, de profondes réformes institutionnelles sont nécessaires. Une étape fondamentale a été franchie avec la formulation du nouveau projet de loi portant gestion de l'eau au Bénin qui ne s'est pas seulement limité aux aspects juridiques mais, a également abordé en détails les réformes institutionnelles à envisager dans une optique GIRE du pays.

Parallèlement, face à la nouvelle donne qu'est la décentralisation, plusieurs directions techniques ont connu des réformes institutionnelles. C'est le cas :

- de la DGEau dont, l'ancrage institutionnel a connu quelques modifications avec :
 - la création de la Direction du Développement Stratégique (DDS)
 - la revue des attributions de la Direction de l'Alimentation en Eau Potable (DAEP)
 - le renforcement du parc informatique dans le cadre du programme d'appui à la Gestion des Ressources en Eau (AGRE)
 - l'introduction du budget programme dans le système de planification des activités de la DGH
 - l'appui à l'acquisition d'instruments de mesures hydrologiques et hydrogéologiques dans le cadre du programme AGRE,

- du Ministère chargé de l'environnement qui, à la faveur d'une étude sur la gouvernance environnementale a procédé à une répartition claire des missions et attributions de ses structures techniques (environnement, urbanisme, aménagement du territoire et habitat) en précisant les conditions dans lesquelles elles devraient intervenir ainsi que les moyens nécessaires à l'effectivité de leurs missions.

Quant au renforcement des capacités des collectivités locales, hormis les actions pilotes d'information et de formation menées par le PNE-Bénin, la situation n'est guère reluisante et le besoin se fait de plus en plus sentir.

En dépit des différentes réformes institutionnelles menées ou en cours, le chemin à parcourir pour s'engager pleinement dans le processus de gouvernance de l'eau est encore long. Une étude réalisée par le PNE en 2006 sur la mission d'appui au programme de gouvernance de l'eau au Bénin a identifié quelques problèmes sur la problématique de la gouvernance des ressources en eau au Bénin et s'articule principalement autour d'un certain nombre de points clés à savoir :

- l'inadéquation du cadre institutionnel par rapport à l'approche de bonne gouvernance des ressources en eau qui se traduit par une gestion sectorielle : i-) multiplicité des centres de décision, ii-) insuffisance de collaboration et de concertation entre les intervenants et, iii-) conflits entre les différents groupes d'acteurs du secteur,
- l'inexistence d'une politique et/ou stratégie claire et bien documentée de gestion des potentialités en eau (absence d'instruments de gestion des ressources et d'outils d'aide à la décision),
- l'inadaptation et difficultés d'application du Code de l'eau et autres textes de lois y afférents,
- une très faible vulgarisation et diffusion des lois, décrets et autres textes juridiques,
- le manque d'informations et de connaissances sur les principes et orientations sectoriels et la protection des ressources en eau au niveau des collectivités locales et de la société civile,
- la faible implication des acteurs et des usagers dans les prises de décisions,
- la faible connaissance de la ressource eau,
- la faible capacité des structures publiques tant au niveau central que décentralisé,
- l'accès difficile des populations aux infrastructures adéquates d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de production agricole, à cause des déficits d'investissements,
- etc.

Il s'avère donc indispensable de poursuivre ces réformes et de veiller à leur application.

Par contre, la question de l'harmonisation des stratégies sectorielles est une autre paire de manche. Les résultats des réflexions en cours ne pourront contribuer efficacement à une meilleure gouvernance dans le secteur qu'après l'adoption et la mise en application de la politique nationale de l'eau suivie de l'évolution vers une stratégie univoque de gestion des ressources en eau.

3) INVENTAIRE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) DE L'AEPHA ET ANALYSE DE LEURS CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

La gestion des ressources en eau au Bénin est caractérisée par l'existence d'une diversité d'acteurs intervenant directement ou indirectement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Mais quelques uns seulement de ces acteurs sont regroupés en réseaux, plate-formes, fédérations, ou en associations.

Au total, la mission a identifié au nombre des OSC intervenant dans le secteur de l'eau et assainissement,

- 1 coalition ;
- 1 plateforme ;
- 5 réseaux ; et
- 2 Collectifs d'associations/comités.

Selon la nature de leurs interventions et leur niveau d'ancrage institutionnel dans le secteur, les organisations de la société civile (OSC) identifiées par la mission peuvent être classées en trois catégories :

- une catégorie d'OSC ayant un niveau d'organisation très élevé et un ancrage institutionnel assez élevé. Il s'agit des représentations de réseaux d'envergure internationale. Il s'agit des coalitions, plate-formes¹ et réseaux² d'organisations de la société civile.
- une catégorie d'OSC dont le niveau d'organisation avancé leur permet d'avoir une représentation au niveau national avec un ancrage institutionnel faible. On retrouve quelques réseaux dans cette catégorie.
- une catégorie d'OSC ayant encore des difficultés au plan organisationnel ne leur permettant pas encore d'avoir une représentation au niveau national avec un ancrage institutionnel nul ou négligeable. Il s'agit des fédérations et unions des associations ou comités de gestions actifs dans le secteur.

3.1 CATÉGORIE D'OSC AVEC UN NIVEAU D'ORGANISATION ET UN ANCRAGE INSTITUTIONNEL ÉLEVÉ

Quatre organisations de la société civile identifiées se retrouvent dans cette catégorie. Il s'agit :

- i) du Partenariat National de l'Eau (PNE),
- ii) du Centre Régional pour l'eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA),
- iii) de la Coalition WASH
- iv) du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM).

Le tableau ci-après montre leur nature ainsi que leur composition.

¹ C'est une démarche méthodologique qui vise à mobiliser les acteurs sur une préoccupation donnée afin d'atteindre des objectifs à court, moyen et long terme. Le rôle de la plate forme est d'aboutir à des plaidoyers qui se réfèrent à une stratégie d'influence politique. Au sein d'une plate forme, les acteurs sociaux sont souvent mobilisés dans un cadre plus ou moins structuré, plus ou moins formel pour partager une large vision sur les changements souhaités. C'est un processus qui peut s'arrêter lorsque le changement survient. La plate forme se réfère aussi à la notion d'activisme, d'engagement et à des alliances stratégiques avec un outil de travail et des contenus d'actions à planifier avec des incidences, des impacts. Elle fait allusion à un concept clé appelé « lobbying » qui est relatif à la capacité à exercer une pression sur une forme de pouvoir.

² Le réseau est un ensemble d'acteurs structurés dans une dimension géographique, socioprofessionnelle ou thématique avec une démarche qui vise à atteindre des objectifs temporels sur une durée indéterminée.

Tableau 1: Point des d'OSC à niveau d'organisation et ancrage institutionnel élevé

Type d'OSC	Nom de l'OSC	Composition
Plateformes	Partenariat National de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Structures étatiques : DGE DHAB, SONEB, CeRPA, DGR, etc. - Structures privées : ONG TEN SEERI, ONG Eco- Ecolo, ONG AERAMR, Bureau d'étude MGE conseils, APIC-ONG, ONG ALAFIA, GERAD ONG, REFED-ONG, CIPCRE-ONG, AVP-ONG, Projet de Développement Local des Communes, CBDIBA, UNRIZ, UDOPER. - Partenaires techniques et financiers : Ambassade Royale des Pays Bas, ONG PROTOS, CREPA Bénin, Partenariat pour le Développement municipal, SNV-Bénin, ONG Helvetas-Bénin, GTZ, IMPETUS, IRD, DANIDA, PNUD, Banque Mondiale, UNICEF, OMS.
Réseaux	Social Watch Bénin	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations de la Société Civile : 150 ONG, institution et groupe de citoyens nationaux - Comité technique de coordination : (SUO, RIFONGA-Bénin, WILDAF, CAO, GRAPAD, Réseau Glégbénou chantier jeunes) - Partenaires Techniques et Financiers : PNUD, SNV, Ambassade des Pays-Bas, Coopération Suisse
	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA)	<ul style="list-style-type: none"> - Membres : 17 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo). - Partenaires Techniques et Financiers: PNE, DGE, DHAB, PROTOS, plan Bénin, GTZ, Unicef, OMS, BUPDOS, amitiés ensoleillées, communes (Sèmè Kpodji, Kpomassè, Ouidah, Parakou, Nikki, Pèrèrè, etc.), etc.
	Partenariat pour le Développement Municipal (PDM)	<ul style="list-style-type: none"> - Membres : 18 associations nationales de pouvoirs locaux des pays d'Afrique de l'ouest et centrale. - Organes de gestion : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Secrétariat Exécutif, le Comité Technique d'Orientation

Type d'OSC	Nom de l'OSC	Composition
Coalition	Coalition Wash	<p>Comité de pilotage : 10 membres actifs du secteur eau et assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vice Président du Partenariat National de l'Eau du Bénin - Directeur Résident du CREPA- Bénin, - Chef Service Développement Communautaire au CREPA-Bénin, - Responsable Service Documentation au CREPA-Bénin, - Direction Générale de l'Eau, - Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base, - Ministère des Finances et de l'Economie / Cellule de Suivi des Programmes de réformes Economiques et Financiers, - ONG AMEN, - Partenariat National de l'Eau, - Partenariat pour le Développement Municipal.

Source : Nos données de mission

3.1.1 Partenariat National de l'Eau (PNE)

Le Partenariat National de l'Eau (PNE) crée en Septembre 2001 est une ONG ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son siège est situé à Hlouacodji dans l'enceinte de la Direction départementale de la Santé (DDS) et est abrité par les locaux du Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA). Le Partenariat National de l'Eau est le premier cadre structuré au niveau national regroupant toutes les catégories d'acteurs publics et privés concernés par la gestion durable des ressources en eau. Il est représenté dans chaque département à travers un Point Focal dirigé par une cellule de coordination avec des démembrements au niveau local. Les cellules de même profil sont placées normalement sous l'autorité du Préfet mais animée par une ONG d'envergure nationale ou départementale résidente et justifiant d'une expérience pertinente dans l'intermédiation sociale dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Il assure la promotion de la GIRE au Bénin à travers une plate forme conçue pour aider les acteurs à mieux comprendre et mettre en pratique les principes directeurs de la GIRE. Sa principale activité concerne le plaidoyer sur la GIRE notamment dans les communes et auprès de certaines grandes organisations d'usagers dont les pratiques de production et de consommation de la ressource ont une grande influence sur la relation sol-flore-eau. L'enjeu est de susciter l'adhésion de tous ces acteurs afin qu'ils intègrent les principes de la GIRE dans leur système de gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau. Il veille également à la vulgarisation du GIRE et à son implication dans les politiques nationales de gestion des ressources en eau. Son rôle en tant que Organisation de la Société Civile (OSC) est d'inciter les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et l'Etat à respecter les engagements souscrits au niveau national, régional et international.

En somme, le PNE veille à ce que la GIRE soit imprégnée dans le système national de vulgarisation agricole, le système national d'assainissement, les compétences communales et les dynamiques intercommunales, les projets ayant une composante environnementale ainsi que les entreprises artisanales et industrielles dont les rejets ont une grande influence sur les ressources en eau.

Les activités du PNE à travers ses cellules sont actuellement limitées aux sensibilisations dans les écoles, dans les mairies, auprès des AUE, des ONG et quelques organisations professionnelles agricoles (maraîchers, riziculteurs, pêcheurs, éleveurs...). Les sensibilisations portent souvent sur les sources et les impacts négatifs de la pollution de l'eau et l'importance de l'eau en tant que produit irremplaçable.

3.1.2 Le réseau Social Watch Bénin

Le réseau Social Watch Bénin est un point focal du réseau international « Social Watch international » qui a été créé le 18 mars 2005 pour renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) et pour les mobiliser en un groupe de pression important dans le cadre de la recherche de l'information, du lobbying et du plaidoyer en vue de la participation effective des populations aux divers processus de développement et de lutte contre la pauvreté. Depuis, le réseau Social Watch a fait du contrôle citoyen de l'action publique, son cheval de bataille.

Le réseau regroupe 150 ONG dont 47 seulement ont régulièrement payé leurs cotisations. Son siège est à Cotonou précisément au quartier Jéricho. Il est présent dans presque toutes les communes à travers les nombreuses ONG membres du réseau.

Le réseau mène plusieurs activités. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, c'est le réseau Glégbénu qui est responsabilisé pour conduire ce processus dans le cadre de la méthodologie du contrôle citoyen de l'action publique, la rédaction du rapport alternatif qui permet d'avoir l'information en tant qu'état des lieux et de suggérer à l'Etat les décisions à prendre pour atteindre les OMD notamment le 7^{ème} objectif. Il s'agit pour le réseau de mettre en exergue la dynamique mis en place par l'Etat dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour voir les efforts à conjuguer et voir comment chaque acteur pourrait véritablement s'impliquer. En résumé, la méthodologie consiste à mettre à la disposition de l'Etat des informations pour :

- réaliser les suivis post projet ;
- analyser l'efficacité des structures en matière de GIRE ;
- identifier les méthodes de renforcement des capacités de ces structures ;
- développer des stratégies pour faciliter la gestion des problèmes fonciers liés à l'eau et à l'assainissement ;
- apporter une contribution de la société civile dans le secteur eau et assainissement par une approche participative dans les communes. Cela implique une association des ONG à la base, les leaders d'opinion, les services techniques de développement, les PTF pour un accès à l'eau potable ; etc.

Au niveau étatique, le réseau collabore avec des personnes ressources pour leur apporter l'information par rapport à la perception des bénéficiaires sur la gestion de l'Etat en matière d'eau, leur implication dans la gestion, les ouvrages à prioriser, l'apport pour l'entretien des points d'eau, la sensibilisation en matière d'eau et d'assainissement, l'analyse de l'impact des ouvrages sur la vie des communautés, l'approche genre dans la GIRE, etc.

Enfin le réseau Social Watch assure le suivi budgétaire à travers l'interpellation de l'Etat sur le budget en matière d'eau. Il s'agit en fait pour l'unité d'analyse des budgets de Social Watch de voir si les ambitions du gouvernement en matière d'eau et d'assainissement sont conformes tout au moins à 70% aux aspirations des populations à travers la lecture et l'analyse du budget général de l'Etat. L'exercice a pour but de faire dans la mesure du possible du plaidoyer auprès du gouvernement à travers les institutions de la place pour une prise en compte réelle des aspirations des populations. Au terme de cet exercice, des recommandations sont formulées à l'endroit du gouvernement pour assurer une bonne gouvernance pour l'atteinte des OMD et des objectifs du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD).

Toutes ces actions sont soutenues par des émissions et spots radiophoniques et télévisées ainsi que la publication d'un bulletin d'information dénommé « SOCIAL WATCH-BENIN INFO » qui paraît tous les deux mois.

3.1.3 Le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA - Bénin)

Le CREPA crée en 1988, est un centre ressource spécialisé en recherche et formation pour la promotion des technologies appropriées et des stratégies participatives, opérationnelles et financières dans le secteur de l'Approvisionnement en Eau potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA). Il s'agit d'une institution inter- Etats qui regroupe 17 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dont 16 Etats francophones et un Etat lusophone. Il existe une Représentation Nationale du CREPA dans 13 des 17 pays membres et un accord de siège existe entre l'Etat hôte et la Représentation Nationale dans ces pays.

La Représentation Nationale du CREPA-Bénin mis sur pied en Avril 1988, soit plus d 20 ans maintenant est placé sous la tutelle du Ministère de la Santé publique et a ses bureaux dans l'enceinte du Ministère. Depuis 1998, le CREPA-Bénin dispose d'une antenne à Parakou pour se rapprocher davantage des populations bénéficiaires de la zone septentrionale.

Sa mission est de contribuer au développement et à la lutte contre la pauvreté à travers la promotion d'un accès pérenne aux services de base d'eau potable d'hygiène et d'assainissement pour les populations démunies vivant en milieu rural, urbain et périurbain, Il œuvre à :

- servir de centre de ressource et de référence ;
- assurer l'accompagnement des Etats, des collectivités locales et des partenaires publics et privés du secteur de l'AEPHA ainsi que des communautés de base pour l'identification et la mise en œuvre des initiatives durables ;
- assurer le rôle de levier auprès des différents acteurs (collectivités locales, communautés, services techniques, opérateurs privés) pour la satisfaction qualitative et quantitative des besoins en AEPHA
- contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Le CREPA adopte une stratégie d'intervention basée sur :

- la recherche action et recherche appliquée dans le secteur de l'AEPHA ;
- le développement local à travers la promotion de technologie appropriée ;
- la vulgarisation de l'approche participative ;
- le renforcement des capacités des acteurs du secteur AEPHA ;
- le financement alternatif
- l'approvisionnement en eau potable et assainissement
- l'approche genre
- VIH/SIDA et le secteur de l'AEPHA

Les activités du CREPA se déroulent par phases et celle en cours (2006-2010) vise à adapter les interventions du CREPA au processus de décentralisation et à l'atteinte des OMD avec un accent sur l'approche genre et les problèmes liés au VIH/sida.

3.1.4 Le Partenariat pour le Développement Municipal

Le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) est une organisation africaine à caractère régional, regroupant les associations nationales des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il est défini comme un centre régional d'appui aux élus locaux mis en place dans la foulée des efforts de certains bailleurs de fonds pour accompagner le processus de développement développé suite au mouvement de démocratisation des années 90.

Pour assurer un meilleur accompagnement du processus, deux bureaux régionaux ont été créés. Il s'agit : i) du bureau régional de l'Afrique de l'Est et Australe, situé à Hararé au Zimbabwe (PDM-Est) mis en place en 1991, et ii) du bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et Centrale localisé à Cotonou (PDM-Ouest) mis en place en 1992.

Avec un effectif de 17 membres, le bureau collabore avec un réseau diversifié de consultants et d'opérateurs. Le PDM-Ouest se présente aujourd'hui comme une association régionale dont les adhérents sont les associations nationales de pouvoirs locaux des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ayant pour perspective de faire porter l'association par les bénéficiaires et les associations des élus locaux.

De 2005 à 2007, le PDM a connu une restructuration dont la finalité a été la conception, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan de restructuration, définissant les nouvelles orientations de la structure. Ce plan qui a débuté depuis le premier semestre 2008 vise à adapter l'organisation du PDM à sa mission et à son mode opératoire afin qu'il contribue concrètement aux avancées de la décentralisation, à la fourniture des services aux populations et à la satisfaction des problèmes locaux grâce au renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et des collectivités locales. Parmi les 24 pays de la sous région, 18 disposent d'une Association nationale de Pouvoirs Locaux (APL), dont 15 adhèrent au PDM et forment l'Assemblée Générale du PDM.

Le PDM ambitionne de :

- Renforcer en étroite collaboration avec les associations de pouvoirs locaux et les administrations locales, les collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences ;
- Appuyer les associations de pouvoirs locaux et les collectivités locales pour leur permettre de faire face à leurs missions ;
- Diffuser auprès des acteurs de la mise en œuvre de la décentralisation une information utile et pertinente adaptée à leurs besoins

Dans ce sens, le PDM prévoit :

- Aider au renforcement des capacités humaines, techniques et financières des associations nationales et de leurs collectivités locales, leur permettant ainsi d'assurer leurs compétences et de répondre aux besoins locaux ;

- Appuyer les acteurs de la mise en œuvre de la décentralisation par la mise au point et la diffusion auprès d'eux d'un ensemble d'outils et méthodes permettant d'améliorer la gouvernance locale, de mesurer l'impact des politiques de décentralisation sur les politiques sociales et l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Créer et faire fonctionner un centre de ressources pour servir de mémoire des expériences de décentralisation, de développement local, de gestion urbaine et municipale, et pour relier les associations nationales et leurs collectivités locales aux technologies de l'information et de la communication.

Sa fonction est de : i) identifier, expérimenter et adapter les outils au contexte de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ; ii) apporter des conseils aux APL dans les plaidoyers concernant le transfert des compétences, la décentralisation financière et les autres facteurs de déblocages de la mise en œuvre de la décentralisation, iii) observer et diffuser les bonnes pratiques et outils, iv) collecter, traiter et diffuser l'information sur la décentralisation et l'institution municipale, v) animer les réseaux.

3.1.5 La coalition WASH

L'initiative WASH (Water Sanitation And Hygiene) est un programme initié par le Conseil de Concertation pour l'Eau Potable et l'Assainissement (WSSCC) qui a démarré au Bénin en avril 2007 par la mise en place d'un comité de pilotage. Ce comité qui doit conduire le processus de la mise en place de la coalition est soutenu par des personnes ressources actives dans le secteur de l'AEPHA au Bénin.

L'objectif général de l'initiative vise à promouvoir l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement pour tous, d'ici 2015 à travers la promotion de la prise en compte des objectifs du programme WASH dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets de développement.

La démarche méthodologique adoptée pour la conduite du programme WASH repose sur un processus participatif d'apprentissage flexible qui s'insère dans une dynamique de construction d'alliances stratégiques et de mise en synergie avec les initiatives nationales.

La responsabilité du suivi du programme WASH en Afrique Occidentale francophone étant confiée au Directeur Général du CREPA, sa représentation béninoise (CREPA-Bénin) joue le même rôle au Bénin et fait partie des pays bénéficiaires du programme.

La mise en œuvre du projet est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée des dix membres du comité de pilotage et dirigée par le coordonateur du Point focal WASH et le Directeur Résident du CREPA-BENIN qui assurent le suivi de l'initiative.

Dans le cadre du programme, un certain nombre d'activités a été mené par le comité de pilotage depuis sa mise en place en avril 2007. Il s'agit entre autres de :

- la mise en place du Comité de Pilotage du programme au Bénin dont les membres se réunissent une fois par mois ;
- la promotion du programme WASH au près de l'administration publique du secteur AEPHA, des partenaires au développement, des ONG nationales et internationales, du secteur privé, des collectivités locales ;
- la conceptualisation et l'adaptation du programme WASH au contexte du Bénin et son articulation avec les initiatives similaires en cours ;
- le lancement national de l'initiative WASH au Bénin en présence de l'administration publique du secteur AEPHA, des partenaires au développement, des ONG nationales et internationales, du secteur privé, des collectivités locales ;
- la mise en place et l'opérationnalisation d'un Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement œuvrant pour l'atteinte des objectifs du programme WASH au Bénin ;
- la participation à diverses activités aux niveaux national et local qui apportent une valeur ajoutée pour l'atteinte des objectifs du programme WASH au Bénin ;

- la préparation en cours d'un Réseau de Parlementaires du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement.

3.2 CATÉGORIE D'OSC À NIVEAU D'ORGANISATION AVANCÉ AVEC UN ANCRAGE INSTITUTIONNEL FAIBLE

Deux organisations de la société civile identifiées se retrouvent dans cette catégorie. Il s'agit :

- de Social Watch Bénin, du Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA), et
- du Réseau des Associations de Consommateurs du Bénin.

Le tableau ci-après montre leur nature ainsi que leur composition.

Tableau 2: Point des d'OSC à niveau d'organisation avancé avec un ancrage institutionnel faible

Nom de l'OSC	Composition
Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres : Journalistes et communicateurs évoluant dans des services s'intéressant à l'eau et à l'assainissement ▪ Bureau de coordination : <ul style="list-style-type: none"> ○ coordonnateur, Mr Alain Assogba (Nouvelle Tribune) ○ coordonnateur adjoint, Mr Alain Tossounon (Le Municipal) ○ secrétaire administratif, Mr Edgard Couao-Zotti (La Nation) ○ secrétaire à la formation, Mr Serge Ayaka (Radio Tokpa) ○ secrétaire à la communication et aux relations publiques, Mme Théodora Loko (DGeau) ○ trésorière, Mme Makéba Tchibozo (Radio Planète) ○ secrétaire à l'organisation, Mr Philippe N'seck (ORTB) ▪ Parrain : PNE
Réseau des Associations de Consommateurs du Bénin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres : Association Béninoise des Usagers de Service (ABUS), Que Choisir Bénin (QCB), Association des Consommateurs de l'Audiovisuel (ASCAV), Association des Contribuables du Bénin (ASCB) ▪ Organe de gestion : l'Assemblée Générale, le Bureau Exécutif, les Comités Thématiques

Source : Nos données de mission

3.2.1. Le Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement

Dans le cadre du programme WASH, le comité de pilotage a soutenu le PNE-Bénin dans la mise en place d'un Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA). Ce réseau a vu le jour récemment le 26 Octobre 2007. Le réseau n'a pour le moment pas de siège physique mais la coordination est assurée par le journal « la Nouvelle Tribune » dont le siège sert de lieu physique pour le réseau.

Le réseau a pour mission de promouvoir la compréhension des questions liées à l'eau et à l'assainissement auprès du grand public et des décideurs et de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'initiative WASH au Bénin. La coordination du réseau est assurée par un bureau de sept (07) membres et deux commissaires au compte avec des points focaux dans les six (6) départements (ancien découpage).

L'objectif général du réseau est de contribuer durablement à la réalisation des objectifs de développement liés à l'eau et à l'assainissement à travers des actions d'information, de sensibilisation, de communication et de plaidoyer. De façon spécifique, il s'agit de :

- renforcer les capacités des journalistes et communicateurs du Bénin en matière de collecte, de traitement et de diffusion de l'information liée à l'eau et à l'assainissement ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de documentation et de diffusion de l'information sur la problématique de l'eau et de l'assainissement à l'échelle nationale et dans toutes les régions du Bénin ;
- faciliter le plaidoyer en direction des pouvoirs publics et de tout autre décideur en vue de maintenir un réel engagement politique en faveur des enjeux liés à l'eau et à l'assainissement au Bénin ;
- promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Bénin ;
- développer des alliances stratégiques avec le secteur privé et les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement pour la réalisation des activités du réseau au niveau national et à la base.

Dans le cadre du renforcement des capacités, les membres du réseau ont bénéficié d'un séminaire de formation sur : « rôle des médias dans la promotion et la gestion efficiente de l'information sur l'eau et l'assainissement en décembre 2007. Mise à part cette activité, aucune action n'a été menée par manque d'appui financier. Dans ce sens, des démarches ont été entreprises vers certaines structures (SONEB, Direction Générale de l'Eau...) sans aucun résultat positif.

3.2.2. Le Réseau des Associations de Consommateurs du Bénin

Le Réseau des Associations des Consommateurs du Bénin (RACB) officiellement créé le 06 mai 2003 à Cotonou a son siège social à Cotonou sis à Akpakpa au carré 203N. Il s'agit d'un réseau ouvert à toutes les organisations souhaitant œuvrer dans la même dynamique dont le but est d'optimiser la participation des associations et de renforcer les partenariats entre elles et avec les organisations internationales.

Le RACB développe des actions concrètes dans les domaines de l'information, de la communication, de l'échange, de la réflexion, de la concertation, de la capitalisation, de la promotion du savoir faire, du plaidoyer et de la réalisation de projets.

En terme de perspective, le RACB prévoit l'installation des comités thématiques, l'élaboration d'un budget de fonctionnement, la conception, l'élaboration d'un programme d'actions et la recherche de financement pour sa mise en œuvre.

Les ressources du réseau sont constituées de paiement de factures de cotisations, de contributions ou prestations de service, de subvention et de dons.

3.3. CATÉGORIE D’OSC À NIVEAU D’ORGANISATIONNEL FAIBLE AVEC UN ANCRAGE INSTITUTIONNEL NUL OU NÉGLIGEABLE

Deux organisations de la société civile identifiées se retrouvent dans cette catégorie avec leurs démembrements. Il s’agit des Fédérations des Unions Communales des Associations d’Usagers d’Eau Potable (FUC/AUEP), et de l’Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UDOPER).

Le tableau ci-après montre leur nature ainsi que leur composition.

Tableau 3 : Point des d’OSC à niveau d’organisation faible avec un ancrage institutionnel nul ou négligeable

Nom de l’OSC	Composition
Fédération des Unions Communales des Associations d’Usagers d’Eau Potable (FUC/AUEP)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres : Associations des Usagers d’Eau (AUE) ▪ Bureau fédéral : <ul style="list-style-type: none"> - Président - Vice président - Secrétaire - Secrétaire adjoint - Secrétaire à l’organisation - Secrétaire adjoint à l’organisation - Trésorier général - Trésorier adjoint - Représentante des femmes à l’hygiène et à l’assainissement (2) - Secrétaire à la formation chargé du suivi
Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UDOPER)	Membres : Groupements des hommes éleveurs constitués d’éleveurs à système extensif et à caractère transhumant

Source : Nos données de mission

3.3.1 Les Fédérations des Unions Communales des Associations des Usagers d’Eau Potable (FUC/AUEP)

Il y en a quatre au total sur le territoire national : celle de l’Atlantique-Littoral, Mono-Couffo, Zou-Collines et Borgou-Alibori. Leur niveau d’organisation ne leur permet pas encore d’avoir une représentation au niveau national. Chaque fédération fonctionne à l’échelle de sa zone de couverture et aucun cadre n’est mis en place pour assurer ne serait-ce qu’un échange entre elles. Pour les besoins d’information une étude de cas a été faite sur la fédération des départements de l’Atlantique-Littoral.

Les Fédérations des Unions Communales des Associations des Usagers d’Eau Potable sont réparties dans toutes les communes des départements couverts avec des démembrements dans les villages à travers les Associations des Usagers d’Eau (AUE).

Les FUC-AUEP interviennent dans les sous secteurs de l’approvisionnement en eau potable et de la réalisation des infrastructures de gestion de l’eau. Elles assurent le suivi de la réalisation des ouvrages, leur gestion efficace à travers leurs entretiens et leurs bons fonctionnements et la formation des acteurs autour de la gestion de l’eau. Ainsi, même s’il fait partie de ses objectifs, le volet assainissement n’a pas été vraiment pris en compte par ces fédérations qui n’interviennent pour l’instant que par rapport au volet eau du secteur.

Les Fédérations des Unions Communales des Associations des Usagers d’Eau Potable sont nées du constat que les associations de gestions des ouvrages d’eau lorsqu’elles ont des problèmes ont du mal à aborder les autorités pour les aider à trouver des solutions adéquates. La fédération est en effet un regroupement des

associations communales d'usagers d'eau au niveau départemental qui se veut être une structure de relais et le porte-parole de ces organisations auprès de la Direction de l'Hydraulique.

3.3.2 L'Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UDOPER)

L'UDOPER est une association interdépartementale d'éleveurs de 24 communes réparties sur six (6) départements dont 14 dans le Borgou-Alibori, 8 dans l'Atacora-Donga, 2 dans le Zou-Collines pour un total d'au moins 1000 groupements. Bien que l'appellation indique qu'il s'agit d'une structure départementale, l'UDOPER qui regroupe plusieurs organisations départementales a plutôt une représentation nationale et fonctionne comme tel.

L'UDOPER dont le siège se trouve à Gogounou est également quoique de façon indirecte active dans le secteur de l'eau même si le but visé est la promotion de la production animale. L'union dispose pour ses actions d'un plan triennal prévoyant la promotion du métier d'éleveurs, l'amélioration des techniques d'élevage, de la santé animale, de la commercialisation des produits d'élevage, de la gestion du terroir et des barrages et retenues d'eau, de l'information, de la communication et du financement des groupements de base et de leurs unions.

Le développement des barrages a favorisé la sédentarisation des éleveurs transhumants et entraîné l'exécution de nouvelles activités depuis quelques années. Il s'agit de l'alphabétisation et de la scolarisation à travers la construction sur fonds propres de dix (10) écoles et le recrutement des enseignants communautaires.

Cette Union des éleveurs est citée par la mairie de Gogounou comme une référence en matière de contribution à la mobilisation des ressources locales. C'est dire que la maîtrise de l'eau à but pastoral est un facteur de réduction des dégradations des ressources naturelles, d'une gestion plus économique du troupeau et de lutte contre l'analphabétisme et l'ignorance, participant ainsi à la réduction de la pauvreté.

3.3.3. Les associations et comités membres des fédérations et collectifs

De nombreuses associations et comités se forment autour des points d'eau, plans et cours d'eau et des barrages pour une gestion concertée et durable de l'eau. Ces regroupements se créent en fonction des activités développées autour de ces points d'eau. Il s'agit des associations des Associations des Usagers d'Eau (AUE), des comités de pêche et des Comités de Gestion des Barrages.

- **Les Associations d'usagers d'Eau (AUE)**

Les Associations d'usagers d'Eau (AUE) sont mises en place dans les villages autour des points d'approvisionnement en eau potable. Ils sont constitué en général d'un Comité Directeur comprenant souvent : 1 Président, 1 Vice-président, 1 Secrétaire, 1 Secrétaire-Adjoint, 1 Trésorier, 1 Représentant de l'association de développement, 1 représentante des femmes.

Afin de promouvoir l'aspect genre, il est exigé qu'au moins une femme fasse partie du bureau. Le comité directeur a un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois. L'exploitant est le gestionnaire du château d'eau, assure le suivi du fonctionnement du générateur, collecte et verse les recettes au trésorier du comité. La vente d'eau et la propreté des bornes fontaines reviennent aux fontainiers. Un Réseau de Pairs Educateurs constitué des bénévoles assure la sensibilisation sur l'hygiène de l'eau dans chaque village (2 personnes dont un homme et une femme par village). Une ONG d'intermédiation sociale accompagne tout le dispositif pour la formation, l'information et l'éducation sur l'eau, l'assainissement et la gestion. Une association départementale fédère les AUE.

- **Les Comités de pêche**

Ce sont des groupes participatifs de gestion de plans d'eau, créés suivant les dispositions de l'arrêté interministériel n°312/MDR/MISAT/DCAB/CC/CP du 11 septembre 1997 portant institution, organisation, attribution et fonctionnement des comités et conseils de pêche en République du Bénin.

Chaque comité de pêche comprend des représentants des utilisateurs d'engins et méthodes de pêches conformes à la réglementation. Ils sont démocratiquement élus pour un mandat de trois (3) renouvelable par les pêcheurs réunis en assemblée générale sur l'initiative des autorités locales.

Ils ont pour mission de veiller à l'exploitation rationnelle du plan d'eau afin d'assurer sa préservation et la sauvegarde de l'écosystème à travers des actions qui sont menées et dont notamment la sensibilisation sur les lois, les décisions issues de l'assemblée générale des pêcheurs et les pratiques traditionnelles qui régissent la pêche au Bénin et le contrôle de leur application effective.

En outre, les comités de pêche servent de cadre de concertation pour l'analyse et le règlement des problèmes socio-professionnels, d'appui aux programmes d'aménagement et de gestion des plans d'eau, et de soutien au reboisement des berges. Enfin ils veillent à la reconstitution et à la protection des mangroves. On les retrouve au niveau de chaque village ou groupe de villages riverain des plans d'eau.

Ils sont membres de l'Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et assimilés du Bénin (UNAPECAB) qui pour l'heure a déjà du mal à s'occuper des aspects spécifique de pêche ; la problématique de la gouvernance de l'eau ne faisant pas encore partie de ses priorités.

- **Les Comités de gestion des barrages**

Ce sont des comités dont les activités se limitent à la gestion des barrages. Ces comités qui ont de sérieux problèmes d'organisation de leadership ont en leur propre sein des problèmes de bonne gouvernance. Le problème de gestion concertée de la ressource intégrant tous les usagers concernés se pose. Ces problèmes ne sont pas pour l'instant de nature à favoriser leur ancrage institutionnel.

3.4. SYNOPSIS SUR LES DOMAINES D'INTERVENTION ET L'EFFICACITÉ DES OSC

Au niveau de la première catégorie d'OSC, en dehors du PDM qui exerce plutôt dans le domaine de la décentralisation et donc indirectement dans le secteur de l'eau et assainissement qui est désormais un secteur dans lequel interviennent les compétences des collectivités locales, les autres Osc identifiés interviennent toutes spécifiquement dans le secteur de l'eau et assainissement. Elles interviennent prioritairement toutes excepté le CREPA dans le sous-secteur de l'eau ; le sous-secteur de l'assainissement ne retenant pas encore suffisamment l'attention.

Au niveau de la deuxième catégorie seul le RJBEA est spécialisée dans ses interventions dans le secteur de l'eau et assainissement. Le Réseau des Associations de Consommateurs du Bénin regroupe plusieurs groupes de consommateurs dont ceux des usagers de services et donc aussi des services offerts dans le secteur de l'eau et assainissement.

Au niveau de la troisième catégorie par contre seule les Fédérations et Associations d'Usagers d'Eau interviennent spécifiquement dans le secteur de l'eau et assainissement et plus spécifiquement dans le sous-secteur de l'eau. Les autres OSC interviennent par rapport à la ressource eau mais pas spécifiquement dans le secteur de l'eau et assainissement, leurs objectifs principaux étant plutôt centrés sur les activités économiques menées par rapport à l'élevage et la pêche et pour lesquelles la ressource eau est primordiale.

Bien que le pluralisme des secteurs d'activités ne semblent vraiment un facteur spécifique d'efficacité, il est claire, la spécialisation dans un secteur d'activités favorise l'atteinte des objectifs et focalise plus l'attention des acteurs. Il est donc aisé de comprendre que l'analyse de l'influence des OSC sur les politiques et stratégie ne se fera que pour quelques unes. Il s'agit des OSC qui en plus de leur focalisation sur le secteur de l'eau et assainissement ont un certain ancrage institutionnel qui leur permet de tenter d'influencer les politiques et stratégies dans le dit secteur.

4) MODES D'INFLUENCE DES POLITIQUES ET STRATEGIES D'AEPHA PAR LES OSC

4.1. MODES DE REPRÉSENTATIVITÉ ET D'IMPLICATION DES RÉSEAUX, PLATES-FORMES ET COLLECTIFS DANS LES MÉCANISMES DE PRISE DE DÉCISION OU DE DÉFINITION DE STRATÉGIES SUR L'AEPHA : ANCRAGE, POUVOIR JURIDIQUE ET CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE

Ce sous-chapitre permet d'analyser le positionnement des organisations de la société civile par rapport aux dispositifs institutionnels globaux dans la gestion des ressources en eau au plan international, régional et national régissant le secteur eau et assainissement. Il ne prend en compte que les deux premières catégories d'OSC, la dernière n'étant pas encore de nature à s'impliquer dans les mécanismes de prise de décision et de définition des stratégies dans le secteur de l'eau et assainissement.

Au niveau de ces deux catégories, cette analyse a pu se faire pour seulement quatre Osc, celles pour lesquelles la mission a identifié des actions et tentatives d'influence sur les politiques et stratégies d'AEPHA. Dans le reste du document, les analyses seront développées selon la même logique.

4.1.1 Le Partenariat National de l'eau

Le PNE est une ONG internationale formelle reconnue au plan juridique qui offre une plate-forme de concertation avec les différents acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement. A ce titre, il entretient de très bons rapports avec l'Etat et les autres acteurs du secteur de l'eau appartenant à la plate forme. Dans ce sens, il collabore avec les institutions étatiques du secteur de l'eau à travers l'appui à l'élaboration de politiques, stratégies et lois en matière de gestion des ressources en eau.

En effet, il a déjà appuyé l'Etat dans l'élaboration de la politique nationale de l'eau et du code de l'eau. Le PNE se charge également au plan institutionnel d'identifier les problèmes liés à la gestion des ressources en eau et de faire des propositions au gouvernement quant aux actions prioritaires à mener. Il se charge également de rechercher des fonds nécessaires pour la mise en œuvre des actions qu'il met à la disposition du gouvernement.

Toutefois, malgré sa bonne volonté, le PNE n'a pas un véritable pouvoir et droit de prise de décision sur les politiques nationales dans le secteur de l'eau. Ses actions se limitent à faire des suggestions à partir des constats faits et mener des actions de plaidoyer pour la recherche de fonds. Toutes ces actions sont soutenues par des Partenaires Techniques et Financiers, les structures et ONG appartenant à la plate forme. Dans ce sens, il collabore avec des organisations internationales et structures du secteur privé qui interviennent dans le secteur. Ainsi adhère-t-il à plusieurs réseaux et reçoit l'appui de plusieurs institutions telles que :

- Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA) qui est son institution hôte. Dans ce sens, il héberge le PNE, gère ses fonds car disposant de règles de gestion reconnues par les Institutions Financières sur le plan international.
- (Partenariat Mondial de l'Eau ou Global Water Partnership (GWP) qui apporte un appui technique et financier au PNE ;
- Partenariat Ouest Africain de l'Eau (WAMP) qui contribue à son fonctionnement technique et financier ;
- Partenariat au Développement Municipal qui apporte un appui technique et financier
- Centre de Coordination des ressources en eau de la CEDEAO pour appui technique et financier ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers tels que : SNV, PNUD, GTZ, DANIDA, UNICEF, les Ambassades des Pays Bas, OMS

- Les institutions étatiques de gestion des ressources en eau
- Les ONG locales intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement telles que : ONG ALAFIA, AMEN, BETHESDA, AVP, TEN SERRI, etc.

Ces différentes collaborations leur permettent de créer un cadre idéal pour une gestion intégrée des ressources en eau et font du PNE un acteur incontournable.

D'autre part, le PNE déploie de nombreux efforts pour améliorer le cadre juridique de la gestion de l'eau au Bénin, l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de politiques et stratégies intégrant la GIRE. Dans ce sens, il a appuyé l'Etat béninois pour l'élaboration d'une loi sur la Politique Nationale de gestion des ressources en eau au Bénin. Cependant, la loi sur l'eau (code de l'eau) dont il a facilité l'élaboration en collaboration avec le gouvernement depuis 2007 n'est toujours pas votée et est toujours à l'Assemblée Nationale et semble-t-il reste la clé principale de la mise en application effective de la Politique Nationale de gestion des ressources en eau qui demeurent selon le PNE et les deux autres réseaux d'ailleurs non opérationnelle.

4.1.2 Social Watch Bénin

Social Watch est un réseau d'ONG régulièrement enregistrées aux Ministères de l'Intérieur et de la société civile. Il évolue dans un cadre juridique formel, ce qui constitue une force par rapport au dispositif institutionnel en matière de gestion des ressources en eau.

Les nombreuses actions menées par le réseau en matière de plaider sur le contrôle citoyen de l'action publique sont prises en compte par le gouvernement et au plan international, cette prise de conscience et cet engagement font désormais partie des considérations incluses dans les critères de la coopération entre le Bénin et les pays étrangers.

Sur le plan national, Social Watch appartient à plusieurs organisations:

- réseau des fédérations et collectifs d'ONG du Bénin ;
- membre du conseil d'administration de l'association de la maison de la société civile en rapport avec le programme oscar ;
- observatoire du changement social ;
- commission nationale de lutte contre la pauvreté ;
- personnes ressources pour le centre de promotion de la société civile ;
- partie prenante d'une convention avec la SNV et le PNUD sur la déclaration du millénaire ;
- Global Call to Action Against Poverty (GCAAP) ;
- Forum Social Mondial et Forum Social Africain en tant que membre inactif.

Tout cela constitue des forces en matière d'échange d'expériences et de savoir-faire dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

Au niveau étatique, le réseau collabore avec des personnes ressources du secteur de l'eau (Etat, PTF, etc.) pour leur apporter l'information par rapport à la perception des bénéficiaires sur la gestion de l'Etat en matière d'eau, leur implication dans la gestion, les ouvrages à prioriser, l'apport des personnes pour l'entretien des points d'eau, la sensibilisation en matière d'eau et d'assainissement, l'impact des ouvrages sur la vie des communautés, l'approche genre dans la GIRE.

Sur le plan international, il collabore de façon transversale au secteur de l'eau et assainissement avec GCAAP et le Forum Social Mondial et Forum Social Africain en tant que membre inactif.

4.1.3 Le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA - Bénin)

Le CREPA bien n'ayant pas des actions spécifiques pour influencer les politiques et stratégies dans le secteur de l'eau et assainissement, développe un certain nombre de partenariats qui lui confère une certaine force. En effet il appartient au Réseau Internationale de Formation pour la gestion de l'eau et des déchets (RIF) qui est un réseau mondial de centres d'excellence pour la promotion de l'approvisionnement en eau potable. Il est

membre fondateur du STREAMS, un centre collaborant de l'OMS et le représentant pour l'Afrique de l'Ouest du Conseil de Concertation pour l'eau potable et l'assainissement (WSSCC/WASH). Il est membre des réseaux : GARNET, ECOSANRES, ITN, etc.

En outre le CREPA développe un partenariat dynamique avec des institutions telles que le NEPAD, l'UEMOA, la CEDEAO, l'UNICEF, le PNUD, la DANIDA, etc.

Le CREPA exécute ses programmes sur fonds propres de l'expertise exécutée par le réseau et sur appui financier d'un certain nombre de partenaires dont notamment la Coopération Suisse pour le Développement (DDC), l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI), la Coopération Danoise, etc.

4.1.4 Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA)

Très jeune, ce réseau n'a pas encore su mettre en place une attache institutionnelle. Sur le plan institutionnel, le réseau n'est pas encore officiellement déclaré au niveau du Ministère de l'Intérieur même si les dossiers ont déjà été déposés sans suite.

Mais le grand problème pour lequel le réseau a fait suffisamment une bataille médiatique est relatif au vote du code de l'eau (élaboré par le PNE sur la demande du gouvernement). En effet l'adoption du code de l'eau par les députés, fera un déclic dans la gestion de l'eau au Bénin car les lois qui existent sur la ressource sont dépassées et ne collent plus avec la réalité. Cette situation fait que les mauvais gestionnaires de l'eau ne s'inquiètent de rien.

Cependant les membres du bureau prévoient dans les prochains jours d'élaborer un plan d'actions pour l'année 2009 tout en espérant que le PNE pourra mobiliser les fonds à affecter au réseau. Pour l'exécution de ces activités, le RJBEA compte sur la capacité intellectuelle des membres qui sont constitués essentiellement de journalistes et communicateurs en poste dans les services qui s'intéressent à l'eau et à l'assainissement.

Toutefois des démarches ont été entreprises vers certaines structures telles que la SONEB et la DGEau pour nouer des partenariats mais sans aucun succès.

4.1.5 Les Fédérations des Unions Communales des Associations d'Usagers d'Eau Potable

Les Fédérations des Unions Communales des Associations d'Usagers d'Eau Potable (FUC/AUEP) n'ont pas officiellement été déclarées au Ministère de l'Intérieur et évoluent tous dans l'informel depuis qu'elles sont créées. La plupart de ces fédérations avaient toutes entrepris des actions dans ce sens mais le Ministère de l'Intérieur avait en son temps exigé que toutes les associations d'usagers d'eau membres de chaque fédération soient d'abord déclarées. Ceci n'a pas pu être fait compte tenu du caractère fastidieux et coûteux d'une telle action, action pour laquelle les différentes fédérations ne disposent pas de moyens notamment financiers pour sa réalisation.

Cette situation limite les FUC/AUEP dans leurs activités et constituent une faiblesse qui ne leur permet pas de se positionner par rapport aux dispositifs institutionnels globaux en matière de gestion des ressources en eau au niveau national.

De plus, depuis l'avènement de la décentralisation, de nombreux changements sont intervenus dans la gestion des points d'eau. Ainsi certaines Associations d'Usagers d'Eau Potable (AUEP) sont mises en affermage et ont signé un contrat avec les conseils communaux de leur territoire à qui elles versent une redevance. Sur les dix (10) AUEP de Toffo par exemple, quatre (4) sont sous contrat pour une période de six (6) mois avec le conseil communal et elles sont désormais gérées par le conseil de gestion économique et devenues ainsi des Groupements d'Intérêt Economique (GIE). En retour, le Conseil communal assure donc le suivi de la gestion de l'eau dans les zones concernées et fixe le prix de l'eau. Cette façon de faire qui met de côté toutes les actions des fédérations qui sont à coup sûr fragilisées alors qu'elles n'avaient déjà aucun pouvoir juridique.

Ainsi, au plan juridique, la mairie a aujourd'hui un pouvoir qui dépasse de loin celui de ces fédérations. Il est clair que désormais, les conseils communaux des 77 communes sont des acteurs à part entière de la problématique de la gouvernance dans la gestion des ressources en eau. Des actions devront être envisagées dans le sens de leur mobilisation autour de cette problématique à travers la mise en place d'un organe qui travaille et joue en plus de sa participation au processus de prise de décision sur les politiques et stratégies, un rôle de répresseur-régulateurs par rapport à l'exécution correcte et selon les règles des différentes décisions prises par rapport au secteur de l'eau et assainissement.

4.2. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES (FFOM) PAR RAPPORT À L'IMPLICATION DES OSC DANS LES MÉCANISMES DE PRISE DE DÉCISION OU DE DÉFINITION DE STRATÉGIES SUR L'AEPHA

4.2.1. Analyse FFOM de l'implication des OSC dans les mécanismes de prise de décision ou de définition de stratégies sur l'AEPHA

❖ Forces et atouts

L'analyse de l'ancrage et des capacités institutionnelles des différentes organisations de la société civile du secteur de l'eau et de l'assainissement permet de faire ressortir la pertinence des actions développées et de dégager les points forts des interventions et ceux à renforcer pour une meilleure gouvernance de l'eau. Une synthèse des principaux résultats de cette analyse est présentée et les détails pour chaque Osc en annexe 4.

De façon générale, l'existence des OSC intervenant dans le secteur de l'eau et assainissement et sur la problématique de la gouvernance de la gestion de l'eau en particulier reste la principale force et constitue un atout majeur incontestable. Bien d'autres forces peuvent être relevées :

- la reconnaissance légale de certaines OSC notamment les plates-formes et réseau (PNE et Social Watch) et leur positionnement institutionnel comme étant des acteurs incontournables dans le secteur de l'eau ;
- le niveau d'ancrage institutionnel assez élevé avec une affiliation avec des réseaux internationaux ;
- l'existence d'expériences de collaboration avec le gouvernement ;
- dynamisme dans le secteur ;
- la mise en place de différents partenariats nationaux et internationaux ;
- la grande capacité à rassembler les acteurs du secteur ;
- l'existence d'une expertise en matière de plaidoyer pour l'élaboration de lois et de recherche de fonds ;
- la couverture nationale et l'installation d'au moins une cellule locale par département ;
- l'existence de relation de travail avec l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de programme et de suivi-évaluation ;
- l'existence d'activités autour des OMD (association de personnes ressources pour une meilleure élaboration de politiques de plaidoyer de Social Watch ;
- la contribution au financement de nombreuses actions en faveur de la gouvernance du secteur (cotisations, apport des partenaires financiers) ;

Au total, en termes d'implication aux mécanismes de prise de décision ou de définition des stratégies dans le secteur, et comme le sous chapitre précédent l'a si bien décrit, la plupart des forces et atouts identifiés ne sont qu'à l'actif de deux OSC sur les 7 identifiées. Il s'agit de la plate-forme PNE et le réseau Social Watch de part leur niveau d'ancrage institutionnel.

❖ Faiblesses et contraintes

Cependant, l'implication des organisations de la société civile en tant que institutions en charge de la gouvernance de l'eau au Bénin est sujette à de nombreuses difficultés avec des capacités d'actions assez limitées qui se traduisent par :

- l'insuffisance de ressources humaines : les structures sont en général dotées d'un personnel réduit et dont les capacités méritent d'être renforcées au moyen des actions de recyclage, de formations

complémentaires et de recrutement de nouveaux cadres qualifiés.

- l'insuffisance de ressources financières et de moyens matériels et techniques : hormis les récents appuis de certains partenaires au développement et plus particulièrement de la DANIDA, l'Etat béninois en tant que dépositaire de la gouvernance de l'eau n'arrive toujours pas à octroyer les moyens aux structures afin qu'elles puissent jouer pleinement leurs rôles.
- la société civile n'a pas encore les capacités requises pour s'approprier comme cela se doit les problématiques de la gouvernance de l'eau et s'affirmer convenablement. Il en est de même pour le secteur privé dont la plupart des interventions se concentrent autour de la construction et parfois la gestion des infrastructures dont les impacts sont en général de courtes durées,
- les principaux acteurs ont une mauvaise connaissance ou une mauvaise lecture des cadres juridique, réglementaire et institutionnel de la gestion des ressources en eau,
- la faible collaboration entre les institutions : il n'existe aucun cadre de concertation formelle entre les OSC. Ce qui est dommage dans la mesure où les échanges d'informations et d'expériences sont toujours bénéfiques tant en terme de capitalisation de l'expérience que pour la clarification des rôles dans l'optique de permettre à chaque acteur de jouer réellement le rôle qui lui est dévolu.
- Le portail de l'eau qui se veut un outil interactif qui met en correspondance les offres et demandes entre les partenaires du nord et ceux du sud dans le secteur lié à la problématique de l'eau et assainissement en Afrique semble être un espace pour régler ce problème.
- En effet, le portail de l'eau est élaboré par le Comité Wallon du Forum Francophone des Affaires (CWFFA) dont le souci est de trouver une solution aux problèmes liés à la problématique de l'eau et assainissement en Afrique. Son objectif est d'offrir une plate-forme d'information de référence et d'échanges d'expériences aux praticiens de la filière eau ; faciliter la mise en réseau des compétences, le rapprochement des entreprises par la mise en commun des informations et la création de nouveaux produits et services générateurs de valeurs ajoutées et de création d'emplois dans les pays concernés. Animer le premier réseau international des entreprises de la filière eau et permettre à terme, l'accès aux programmes de financements logés auprès des bailleurs de fonds, en assurant notamment la circulation de l'information font aussi partie des ambitions du portail de l'eau.
- Etc.

Un autre type de problème assez particulier se pose. Il s'agit des problèmes liés aux attributions des communes issues de la décentralisation. Elles sont dotées conformément aux textes juridiques les régissant, d'une série de compétences à exercer en matière de gouvernance de l'eau. Ainsi, en dehors de la gestion administrative, les autorités locales ont la lourde responsabilité d'assurer le développement économique durable et équilibré de leurs territoires à travers notamment la fourniture de services d'eau, la conservation et la gestion des ressources naturelles y compris la ressource eau.

Les collectivités locales doivent au regard de la loi sur la décentralisation, identifier et conduire les opérations nécessaires à l'amélioration du cadre de vie de leurs populations et à la création de la valeur ajoutée. Cependant, force est de constater que, la plupart des communes ne disposent pas encore de structures techniques adéquates et des moyens matériels, financiers et humains requis pour mener, comme cela se doit, les activités inhérentes aux compétences qui leurs sont transférées.

Par ailleurs, en créant un nouvel acteur dans l'administration territoriale et en lui transférant certaines compétences inhérentes à la gouvernance de l'eau, les lois de la décentralisation ont suscité la nécessité d'un appui technique aux autorités locales en matière de gestion des ressources en eau pour la consolidation des objectifs du développement local.

Ainsi, si les solutions techniques à ces problèmes existent et sont bien connues, les obstacles liés à la faible capacité de gouvernance persistent toujours.

4.2.2. Analyse des FFOM des OSC par rapport à l'atteinte des OMD relatif à l'AEPA

Par rapport à la problématique de l'atteinte des OMD relatif à l'AEPA, le consensus au sein des professionnels se dégage autour de cinq (05) préoccupations. Il s'agit de :

1. la volonté politique et financière,
2. le rôle central des acteurs locaux,
3. la mise en place d'un service public accessible,
4. la préservation de la ressource, et
5. la gouvernance du secteur (concertation entre les acteurs et transparence dans la gestion des ressources au moins du niveau national jusqu'au niveau des usagers).

Bien que la question n'est pas été traitée en détail, la mission a essayé ici de produire un tableau d'analyse FFOM sur la capacité des OSC à influencer chacune de ces cinq préoccupations stratégiques et/ou politiques.

Tableau 4 : Tableau d'analyse des FFOM des OSC pour influencer les cinq préoccupations stratégiques et/ou politiques

Influence des OSC sur :	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<i>1. la volonté politique et financière</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et lobbying - Engagement - Expériences passées - Participation des usagers - Existence de réseau, plateforme et coalition - Caractère charismatique des leaders 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité limitée - Disponibilité faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité/ouverture des décideurs à se faire influencer - Existence d'un cadre juridique favorable - Appartenance aux réseaux internationaux 	
<i>2. le rôle central des acteurs locaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et lobbying - Engagement - Expériences passées - Participation des usagers - Existence de réseau, plateforme et coalition - Caractère charismatique des leaders 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité limitée - Disponibilité faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Décentralisation 	
<i>3. la mise en place d'un service public accessible</i>			<ul style="list-style-type: none"> - Implication dans des réseaux régionaux et internationaux - Expériences réussies d'ailleurs - Décentralisation 	
<i>4. la préservation de la ressource</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et lobbying - Engagement - Expériences passées - Participation des usagers - Existence de réseau, plateforme et coalition - Caractère charismatique des leaders 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité limitée - Disponibilité faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau cadre de gestion des RE en cours de mise en place - Adoption de la GIRE au niveau national - Décentralisation - Accompagnement technique et financière des bailleurs - Expériences d'ailleurs - Appartenance à des réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Changements climatiques - Pollution - Absence d'outils de gestion
<i>5. la gouvernance du secteur</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et lobbying - Engagement - Expériences passées - Participation des usagers - Existence de réseau, plateforme et coalition - Caractère charismatique des leaders 			

Source : Nos données de mission, résultats de l'atelier de restitution

4.3. ATTENTES À L'ENDROIT DES RÉSEAUX, PLATES-FORMES ET COLLECTIFS DANS LES MÉCANISMES DE PRISE DE DÉCISION OU DE DÉFINITION DE STRATÉGIES SUR L'AEPHA

L'ambition de réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable prévue par les OMD et les objectifs du SMDD ne peuvent se réaliser sans une gestion intégrée des ressources en eau. Pour ce faire des politiques de consolidation des actions et de renforcement des capacités en matière de plaidoyer au niveau national et international doivent être développées.

Les différentes organisations de la société civile de l'eau et de l'assainissement sont déjà dans la logique des OMD et il s'agit désormais de définir les voies et moyens pour atteindre ces OMD et les objectifs du SMDD. C'est dans cette optique que quelques OSC impliquées dans les prises de décisions et formulation des politiques et stratégies nationales ont été rencontrées par la mission afin de leur permettre de formuler des attentes/perspectives qui sont documentées dans le tableau 5.

Pour l'heure les fédérations FUC/AUEP quant à elles sont en phase d'observation. Elles s'interrogent encore sur leur devenir après cette période de transition où toutes les AUEP seront mises en affermage. Cependant avant la généralisation des GIE, elles poursuivent leurs activités avec les AUE encore autonomes. Elles ne pourront planifier leurs actions qu'après la période de transition.

Tableau 5 : Points des attentes et perspectives formulées par les OSC impliquées dans les prises de décisions et formulation des politiques et stratégies nationales

OSC	Perspectives de consolidation des actions	Perspectives de soutien au renforcement des capacités de participation et de plaidoyer pour l'atteinte des OMD et des objectifs du SMDD	
		National	International
PNE	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les activités pour la mise en place des lois ; - œuvrer pour l'effectivité du GIRE sur le terrain ; - contribuer à la connaissance et à la mobilisation des ressources en eau afin qu'elles deviennent un réel facteur de création de richesses ; - s'assurer du respect des principes d'équité dans l'accès aux ressources en eau à travers son livre bleu sur l'hygiène et la santé en tant qu'instrument de plaidoyer et de mobilisation sur deux axes. 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les besoins de renforcement des capacités des acteurs ; - sensibiliser et informer les acteurs sur les politiques et stratégies de gestion des ressources en eau ; - former les acteurs sur les méthodes de plaidoyer et sur la GIRE ; - organiser les acteurs du secteur en réseau ou plateforme pour une efficacité des actions. 	<ul style="list-style-type: none"> - participer à des sessions de formation des partenaires pour des renforcements de capacités en matière de plaidoyer par rapport aux OMD et aux objectifs du SMDD ; - nouer des partenariats pour des échanges d'expériences nord-sud.
Social Watch	<ul style="list-style-type: none"> - assainir le cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources en eau ; - assurer une meilleure collaboration entre les différents partenaires (état, ONG, PTF, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - spécialiser les ONG membres du réseau dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ; - faire de petites brochures sur chaque objectif pour répondre au besoin en matière de plaidoyer ; - mener des actions au niveau communal ; - renforcer les capacités en lobbying, plaidoyer et sur le contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ; - créer un cadre institutionnel affiné spécifiant le rôle de chaque acteur (état, OSC, PTF, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - s'inspirer des expériences positives des organisations internationales pour plus d'efficacité des OSC. - Participer à des formations de renforcement de capacité en plaidoyer, lobbying et contrôle citoyen de l'action publique
RJBEA	<ul style="list-style-type: none"> - obtenir une représentativité juridique et institutionnel ; - définir un plan d'action pour l'année 2009 ; - s'assurer du démarrage effectif des activités du réseau ; - faire des appels de fonds pour la mise en œuvre de ces activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - former les membres du réseau sur les techniques de gestion des informations en matière d'eau et d'assainissement ; - développer des actions de plaidoyer pour créer un environnement juridique favorable à la gestion des ressources en eau. 	-

Source : Nos données de mission

5) PROPOSITIONS D'AXES DE PLAIDOYER ET DE PARTENARIATS ET RECOMMANDATIONS

La bonne gouvernance de l'eau au Bénin nécessite le développement de cadres de concertation et de dialogue impliquant les acteurs de la société civile du secteur de l'eau et de l'assainissement compte tenu du rôle capital qu'ils jouent dans la gestion des ressources en eau.

L'expérience a montré que les nombreux dysfonctionnements observés dans la gestion des ressources en eau s'expliquent par le fait que les acteurs n'interagissent pas. Dans ce sens, des efforts considérables restent à faire et il convient d'identifier des axes de partenariats avec l'Etat, les organisations régionales et internationales pour une gestion durable des ressources en eau.

Ainsi, les OSC impliquées dans les prises de décisions et formulations des politiques et stratégies nationales ont été invitées par la mission dans le cadre d'un entretien semi-structuré à formuler individuellement quelques axes de plaidoyers et de partenariats présenté en annexe 5. Ces axes de plaidoyers, de collaboration et de partenariat ont été présentés et discutés au cours de l'atelier de restitution. Le point est fait dans ce sous-chapitre et à travers les points qui suivent.

5.1. AXES DE COLLABORATION ET DE PARTENARIAT

❖ Axes centrés sur la connaissance des OSC

- Assurer l'identification et la connaissance des acteurs OSC du secteur de l'eau et assainissement à travers l'élaboration et la mise à disposition d'un répertoire des Osc qui interviennent dans le secteur de l'eau et assainissement ;
- Déterminer les parcelles de travail et le rôle de chaque acteur (Osc, Administration, etc.) et assurer une synergie des actions menées et un libre échange d'informations et d'expériences.

❖ Axes centrés sur le professionnalisme des OSC

- Renforcer les capacités et assurer une professionnalisation des Osc ;
- Assurer un appui technique et financier des plateformes et réseaux existants à travers des partenariats avec des bailleurs de fonds (entre dans le renforcement des capacités).

❖ Axes centrés sur la concertation entre les OSC et la synergie de leurs interventions

- Promouvoir et développer un cadre de concertation des plateformes et réseaux autour de la problématique de l'eau et assainissement pour des actions coordonnées et cohérentes ;
- S'assurer d'une synergie des actions des différentes OSC du secteur pour plus de force, de pouvoir et lieux partager les idées de plaidoyer ;
- Faire bénéficier aux Osc des acquis et accompagnement techniques et financiers d'autres plateformes et réseaux régionaux et internationaux ;
- Mieux connaître et mieux gérer la ressource eau.

5.2. AXES DE PLAIDOYERS

Les axes de plaidoyers doivent couvrir quatre centres d'intérêt à savoir et c'est dans ce sens que toutes formes de collaboration dans le but de renforcer et accompagner les OSC dans leurs différentes actions de plaidoyers devront aller. Il s'agit :

- des aspects politiques, lois et stratégies ;
- des aspects liés à l'appui financier ;
- du renforcement des capacités des acteurs du secteur privé, des collectivités locales, des OSC et même de l'administration publique ;
- de la participation des acteurs à la base au processus de prise de décision et de promotion de l'accès aux services dans ledit secteur.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le secteur de l'eau au Bénin est caractérisé par une gestion sectorielle de la ressource avec des problèmes d'accès équitable et durable. La bonne gouvernance dans le secteur est assurée par une présence d'OSC organisées et structurées au sein des plateformes, coalitions, réseaux et fédérations/collectifs d'associations pour des actions constructives et de lobbying dans le service à la satisfaction des paisibles populations.

Mais une chose est claire et tous les responsables et membres d'OSC rencontrés par la mission l'admettent, c'est qu'il est important que toutes les OSC qui interviennent sous une forme ou une autre se retrouvent périodiquement dans un cadre pour échanger et se mettre d'avantage ensemble pour un engagement concertée et pour plus de force et de conviction dans les actions entreprises notamment celles liés aux plaidoyers sur les politiques et stratégie dans le secteur.

Pour l'heure, la Coalition WASH et peut-être « le livre bleu » qui est au-delà d'un simple livre, un processus porté par le PNE-Bénin, le PDM et l'ONG internationale belge PROTOS et soutenu par le Secrétariat International de l'Eau et le Comité International de Pilotage du Livre Bleu semblent jouer dans une certaine mesure ce rôle.

Ainsi, la nécessité de la mise en place de cadres de concertation et de dialogue impliquant les différents acteurs de la société civile du secteur de l'eau et de l'assainissement compte tenu du rôle capital qu'ils jouent dans la gestion des ressources en eau 'est donc plus à démontrer. Des actions d'accompagnement restent attendues dans ce sens et les axes de collaboration, de partenariat et de plaidoyers formulés par les acteurs d'OSC eux-mêmes en témoignent.

Il est alors espéré que la mise en place de tels cadres de concertation favorisera une meilleure planification et synergie des actions des différents acteurs dans le secteur pour une meilleure atteinte des OMD et des objectifs du SMDD.

C'est pour cette raison qu'en accord avec la communauté internationale, les autorités compétentes du Bénin doivent œuvrer pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel qui promeut la création et/ou la dynamisation de réseaux ou plates-formes de l'eau et de l'assainissement au Bénin. Dans cette démarche, le Bénin a besoin de la coopération technique et de l'appui financier de ses partenaires au développement pour faire de ces réseaux ou plates- formes de l'eau et de l'assainissement, un maillon dynamique dans la promotion du GIRE, notamment dans ledit secteur.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CEDA, 2002. *Perception et comportements des sociétés locales en matière d'hygiène et d'assainissement*. Rapport final. CNRS, 2004.

Comlanvi, M. F. 1995. *Amélioration de la qualité des eaux de puits dans la ville de Cotonou: cas de quelques quartiers*. Mémoire de fin d'études, Collège polytechnique universitaire, Cotonou (Bénin).

CREPA, 2003. L'eau potable et les normes. *Étude sur les perceptions et les comportements des populations vis-à-vis de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement*.

CREPA, 2004. *L'eau dans les milieux ruraux au Bénin*.

CREPA, 2008. Appui à la promotion de l'initiative WASH au Bénin. Document de projet.

ECOWAS, 2007. *Observatoire Régional de l'Eau en Afrique de l'Ouest*. Etat des lieux. Rapport Pays : le Bénin. JMB-Consult, 2007

Diallo, M.A. 2000. *Essais de purification de l'eau de consommation en milieu rural et périurbain à l'aide de graines de Moringa oleifera lam et des argiles locales*. Mémoire de maîtrise, Université de Conakry, Guinée.

LIFAD, 2006. Rapport d'activités. Rapport final. LIFAD

MMEH, 2005. Stratégie nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural du Bénin 2005-2015.

MMEE, 2006. *Etude des systèmes de gestion/utilisation de l'eau et définition des actions prioritaires de valorisation locale des ressources eau dans une approche GIRE au Bénin*. Etat des lieux de la gestion des ressources en eau du Bénin.

PNE, 2006. Mission d'appui au Programme Gouvernance de l'eau au Bénin : état des lieux et actions prioritaires. Rapport final.

PNE, 2004. Inventaire, typologie et description des pratiques liées aux divers usages de l'eau au Bénin. Rapport final.

Programme WASH, 2007. Rapport annuel d'activité.

RACB, 2004. Rapport d'activité. RACB.

Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage du Livre Bleu Bénin (CPLB-Bénin), 2009. LIVRE BLEU BENIN : L'eau, la vie, l'assainissement et le développement humain durable. Rapport final. GWP-PNE Bénin, PDM, PROTOS, le Secrétariat international de l'eau.

LISTE DES CARTES ET TABLEAUX

Carte n°1 : Le Bénin en Afrique de l'Ouest

Carte n°2 : Carte d'hydrographie du Bénin

Liste des tableaux

Tableau 1 : Point des d'OSC à niveau d'organisation et ancrage institutionnel élevé

Tableau 2 : Point des d'OSC à niveau d'organisation avancé avec un ancrage institutionnel faible

Tableau 3 : Point des d'OSC à niveau d'organisation faible avec un ancrage institutionnel nul ou négligeable

Tableau 4 : Tableau d'analyse des FFOM des OSC pour influencer les cinq préoccupations stratégiques et/ou politiques

Tableau 5 : Points des attentes et perspectives formulées par les OSC impliquées dans les prises de décisions et formulation des politiques et stratégies nationales

ANNEXE 1 : LES TERMES DE RÉFÉRENCES

Titre de la mission : Etude d'état des lieux des collectifs, plateformes et réseaux d'organisation de la société civile du secteur de l'eau et de l'assainissement dans six (6) pays de l'Afrique de l'ouest et du centre

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. L'eau au cœur des préoccupations dans le monde

L'eau en tant qu'élément naturel nécessaire à toute vie et activité humaine est au cœur des préoccupations des nations, de la communauté internationale, autrement dit de chacun et de tous : qu'il s'agisse de l'accès à l'eau potable, de la pratique des cultures pluviales ou de l'irrigation, de l'abreuvement des animaux, de l'activité minière et industrielle et ou encore de la production d'énergie. L'eau est aussi un bien culturel et spirituel en tant qu'élément purificateur dans bon nombre de religions et sociétés traditionnelles ou modernes. L'eau représente aux yeux du monde une formidable chance de rassemblement des populations et d'acteurs au niveau local, national, régional voire planétaire.

Au regard de son caractère vital, son importance comme condition essentielle du développement et sa disponibilité très limitée voire les menaces dont elle est l'objet, l'eau se présente donc comme UN, voire LE problème majeur du 21^e siècle auquel toutes les attentions doivent être données.

Au delà des graves pénuries d'eau dans le monde, et surtout dans les pays du sud où des millions de personnes n'ont pas encore accès à l'eau potable, le rapport 2006 du PNUD sur le Développement Humain relève qu'il n'y a pas de crise de pénurie de l'eau mais plutôt de sérieux problèmes de répartition, de gestion des ressources en eau et d'accès au service notamment pour les populations à faibles revenus.

La recherche de voies et solutions pour changer cette situation et accélérer l'accès de tous à l'eau et de façon durable sont au centre de grandes réflexions aussi bien au niveau national des Etats, qu'au niveau international. Ces réflexions et les actions à entreprendre intéressent toutes les parties prenantes qu'elles soient étatiques ou non.

La reconnaissance au cours de ces dernières années du niveau local et des populations comme acteurs pertinents de la durabilité des actions requiert une plus grande implication de la société civile dans les réflexions à mener et dans l'action à engager. Ce qui suppose une amélioration du dialogue Etat-Société civile d'une part et un renforcement des capacités de participation des acteurs de la société civile du secteur eau.

C'est pour ces raisons que la présente étude est initiée dans le cadre du programme de travail de la Coalition des ONG françaises du secteur de l'eau : Coalition Eau, en vue d'aider les acteurs de la société civile des pays du Sud à mieux contribuer à la gouvernance du secteur dans leur pays respectifs et au niveau continental africain.

1.2. La problématique de la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest et Centrale

Malgré la présence de fleuves et lacs de grande importance (Niger, Volta, Mano, Sénégal, Gambie pour ne citer que ceux-là en Afrique de l'Ouest ; le fleuve Congo, le Tchad, ...en Afrique Centrale), les régions de l'Afrique de l'Ouest et Centrale connaissent à très peu de différences près de grosses difficultés dans l'accès au service d'eau alimentaire. Le potentiel hydrologique dans les Etats, d'antan abondant, est en train de subir une forte dégradation exposant ainsi à la crise.

De façon plus précise, les pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale comme la plupart des pays du sud sont confrontés à plusieurs problèmes de gestion des ressources en eau et au titre desquels, on peut retenir :

- L'augmentation croissante de la demande en eau liée à la croissance démographique et urbaine et au développement des activités économiques ;
- L'appauvrissement continu des ressources en eau en terme quantitatif et qualitatif, dû d'une part, à une évolution climatique défavorable depuis plusieurs décennies et d'autre part, à la dégradation des ressources dues à des pratiques agricoles, industrielles et urbaines dommageables à l'environnement ;
- La faiblesse des dispositifs législatifs et institutionnels de gestion et de contrôle des ressources disponibles dans la plupart des Etats ;
- La faible implication des acteurs de la société civile aux processus décisionnels les concernant en matière notamment des usages d'eau ;
- L'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels pour faire face aux besoins actuels et futurs des différents usagers de l'eau et renverser les tendances pour une conservation et une restauration des ressources naturelles donc les ressources en eau.

Dans ces régions, l'aspect quantité de l'eau prime sur sa qualité alors que cette dernière est aussi essentielle pour une santé des populations, facteur indéniable du développement durable. Aussi, la législation et les arrangements institutionnels devant garantir une meilleure maîtrise de la ressource pour ses différents usages sont à parfaire.

1.3. La nécessité d'impliquer fortement l'ensemble des acteurs notamment les organisations de la société civile dans les processus de gestion durable des ressources en eau en Afrique de l'Ouest et Centrale

La population et leurs organisations sont les principaux concernés par les réformes et orientations entreprises au niveau local, national ou international en matière de gestion de l'eau ; leur avis est dans ce sens important à prendre en compte dans toutes les initiatives développées par les Etats et les partenaires au développement pour l'atteinte des OMD en matière d'eau et d'assainissement. Ils sont à la fois acteurs et bénéficiaires : mieux les impliquer dans la définition et la mise en œuvre de l'action, permettra sans doute de mieux prendre en compte leurs intérêts spécifiques et accroître leur adhésion pour la durabilité du service mis en place.

Il ne fait aucun doute que les politiques, stratégies et les programmes actuels mise en œuvre dans les différents pays affichent une faible implication des populations et leurs organisations ; ce qui constitue l'un des facteurs limitant l'appropriation des dispositions réglementaires au plan national de chaque pays et à l'effectivité d'application des règlements sur la gestion de l'eau et à la durabilité des ouvrages hydrauliques.

Sur le terrain, les constats suivants sont récurrents :

- une insuffisance dans la prise en compte des différents intérêts, surtout en matière de droit à l'eau, ne permettant pas la participation de tous les acteurs et notamment les acteurs non étatiques au processus de décision et de gestion ;
- une part importante de la population n'a pas encore accès à l'eau potable à une distance raisonnable, un grand nombre d'ouvrages est mal entretenu ou en panne, les investissements pour la création des retenues d'eau et la réalisation des aménagements hydro agricoles ne sont pas bien coordonnés, ce qui annihile leur rentabilité et durabilité ;
- une faiblesse institutionnelle liée à une mauvaise organisation, un chevauchement de mandats entre catégories d'acteurs/institutions, un
- une difficulté de recouvrement des coûts du service d'eau et d'assainissement mettant en péril la durabilité des installations et surtout un manque de personnel qualifié et de facilités de mise en œuvre des différentes lois.

Tout ceci pose simplement la problématique d'une bonne gouvernance du secteur de l'eau, transparente, participative et accessible aux citoyens si l'on veut que les droits et devoirs de chaque partie s'exercent pleinement.

La question aujourd'hui est de savoir comment instaurer une bonne gouvernance de l'eau et prendre en compte les intérêts et les besoins des différents acteurs sans connaître à fond les parties prenantes notamment les acteurs de la société civile dans le secteur de l'eau ?

Comment permettre au segment « société civile » de mieux s'organiser et se mettre en réseau au plan régional et international pour échanger son expérience et apprendre des autres pays en avance sur ces mêmes questions ?

C'est pour répondre à ces interrogations que la présente étude sur l'état des lieux des collectifs d'organisations, réseaux et plateformes de la société civile dans le secteur de l'eau et l'assainissement en Afrique de l'Ouest et Centrale sera mise en œuvre. Il s'agira de savoir concrètement dans chaque pays cible de l'étude :

Qui sont-ils ?

Où sont-ils ?

Que font-ils ?

Comment sont-ils organisés ou comment s'organisent-ils ?

Quel positionnement occupent-ils dans le dispositif institutionnel global de la gestion des ressources en eau au niveau local, régional, et national dans le pays ?

Quelles perspectives de consolidation de leurs actions et de soutien au renforcement de leurs capacités de participation et de plaidoyer au niveau national, voir international pour l'atteinte des OMD et des objectifs du SMDD ?

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif global de l'étude est de contribuer à une meilleure connaissance des acteurs de la société civile dans le secteur de l'eau et l'assainissement dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Dans le cadre du développement de partenariats actifs pour l'eau au niveau national des pays concernés, Il est nécessaire de comprendre les plateformes et coalitions existantes et de vérifier leur niveau d'influence sur l'échiquier national en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de l'eau.

Les résultats de cette étude permettront aux acteurs eux-mêmes de mieux se connaître pour mieux agir ensemble et se faire bien entendre, aux Etats de prendre en compte ces acteurs dans les différentes décisions nationales concernant l'eau, à la communauté internationale de mieux cibler les appuis et de faire des évaluations pertinentes sur les progrès accomplis par rapport aux engagements pris.

Pour ce faire, cette étude sur l'état des lieux consistera à organiser l'inventaire des collectifs, plate forme et réseaux d'acteurs de la société civile dans le secteur de l'eau, leur caractérisation, l'appréciation de l'importance de leur activité, du niveau et du degré des rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec les Etats et éventuellement avec les organisations sous régionales et africaines d'autre part (Organismes de bassins, CEDEAO, CEMAC, UA, AMCOW, ...), du niveau d'influence de ces plate formes, collectifs et/ou réseau au niveau national, régional. Elle devrait aussi permettre d'asseoir les bases de partenariats divers avec d'autres acteurs du même type notamment avec la Coalition Eau en France pour des activités conjointes de plaidoyer à l'échelle internationale.

En terme d'objectifs spécifiques, l'étude vise à :

- Inventorier dans six (6) pays ciblés pour cette première phase (Bénin, Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal en Afrique de l'ouest ainsi que le Cameroun en Afrique centrale), les associations, les collectifs d'associations, les réseaux et plate formes pertinents de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans ces différents pays ;

- Analyser d'une part, leur ancrage institutionnel, leur positionnement et niveau de responsabilité sociale ainsi que leur degré d'implication dans le partenariat et la gouvernance de l'eau au niveau local et national et d'autre part, leur rapport à l'Etat et aux institutions sous régionales et internationales de l'eau ;
- Identifier les sous secteurs de l'eau et de l'assainissement dans lesquels ils agissent et analyser la pertinence de leurs interventions par rapport à l'objectif de plaider pour l'atteinte des OMD ;
- Identifier les points forts et ceux à renforcer pour améliorer d'une part, leur capacité d'influence et d'autre part, leur participation pleine dans les processus décisionnels concernant la gestion des ressources en eau et l'assainissement au niveau local, national et sous régional ;
- Proposer des mesures de développement des cadres et des mécanismes de dialogue et de négociation impliquant fortement les acteurs de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de renforcement de leurs capacités de dialogue avec les Etats et les organisations sous régionales ;
- Proposer des axes de collaboration avec d'autres plates formes, réseaux ou collectifs du Nord notamment la Coalition Eau en France.

3. MISSIONS ET TACHES A REALISER

Pour atteindre les objectifs, il sera mené :

- L'inventaire exhaustif des acteurs actifs et pertinents de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- L'analyse des données pour mesurer les forces et faiblesses d'action et de positionnement de ces acteurs et la détermination des éventuels besoins de renforcement ;
- La proposition d'axes de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud entre collectifs, réseaux et plateforme existantes.

4. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission de consultation, les résultats suivants seront atteints :

- Un répertoire par pays cible de l'étude, des collectifs d'organisations, réseaux et plateformes pertinents de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et leur caractérisation est réalisé et disponible ;
- Les domaines et sphères d'influence des acteurs ciblés sont identifiés et la cohérence et pertinence de leur action sont analysées ;
- L'état des rapports entre les acteurs de la société civile et les autres acteurs clés notamment l'Etat ainsi que le niveau de leur implication dans la gouvernance de l'eau sont connus et analysés ;
- Les capacités de dialogue et de négociation avec l'Etat et les autres parties prenantes sont évalués et connus ;
- Des axes de plaider sont proposés par pays au regard de chaque situation pays ;
- Des axes de collaboration entre plateformes, collectifs et réseaux dans un même pays et au niveau sous régional sont proposés ;
- Des axes de partenariat avec des collectifs, plateformes du Nord notamment la Coalition Eau en France sont également proposés.

5. ORGANISATION ET METHODOLOGIE

Les pays concernés sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Niger et le Sénégal.

Ces pays ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- une problématique commune autour de la gestion de la ressource en eau (Voir Point 1) ;
- un potentiel de partage d'expériences entre des réseaux faisant partie de pays sur le point d'atteindre l'OMD Eau et Assainissement (comme le Sénégal) et d'autres de pays en retard et ayant les plus faibles taux d'accès à l'eau et à l'assainissement (comme le Mali, le Niger ou le Burkina Faso) ;
- un réel potentiel de rapprochement et de travail en commun entre les réseaux francophones qui auront été identifiés et la Coalition Eau ;
- une facilité de travail avec une langue commune.

L'étude sera coordonnée par Eau Vive. Une lettre d'entente sera passée avec chaque expert pays.

La collecte et le traitement des données dans chaque pays seront exécutés par des experts nationaux mobilisés dans les pays à raison d'un expert par pays. Ils travailleront suivant une approche méthodologique proactive permettant de mener des consultations approfondies dans chaque pays.

Les travaux dans chaque pays seront au préalable validés par les principaux acteurs touchés par la collecte des données avant leur compilation pour l'analyse au niveau régional.

Pour tout le processus, il est proposé un cadrage et cheminement en 7 phases :

- Identification et mobilisation de l'expert dans chaque pays ;
- l'appropriation des TDR et le cadrage opérationnel ;
- la revue documentaire, la collecte et l'analyse de données sur le terrain ;
- la rédaction des rapports pays provisoires et leur restitution aux acteurs consultés ;
- la rédaction des rapports pays finaux et de son résumé analytique ;
- La présentation du résumé des principales conclusions de l'équipe de coordination en l'occurrence Eau Vive.

6. DUREE ET DELAI D'EXECUTION

Un mois à compter du 1er novembre 2008 à raison de dix (10) Hommes/Jour de travail par pays.

7. PROFIL DES EXPERTS PAYS

Les experts mobilisés dans chaque pays pour l'étude devront être des cadres supérieurs, spécialistes en planification de développement ayant une forte expérience dans la gestion du développement et du partenariat au développement et dans le développement institutionnel particulièrement dans le secteur de l'eau. En outre, une bonne connaissance des politiques nationales et sous régionales en matière de gestion des ressources en eau est un atout.

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Tableau : Liste des personnes rencontrées à la 1^{ème} phase de la collecte des données

Date	Institution ou Direction	Personnes rencontrées	Fonctions	Contacts
17/11/08	Direction Générale de l'Eau	AYINA Thierry	Chef Service Information, documentation et communication	
20/11/08	Partenariat National de l'Eau	Armand HOUNYE	Coordonnateur	95 06 80 28
20/11/08	Centre Régional pour l'Eau Potable à faible coût	Malomon Jean YADOLETON	Directeur	21 35 08 87/ 95 56 70 83 crepabenin@yahoo.fr yadouleton@yahoo.fr
21/11/08	Direction Générale de l'Hydraulique	Bonaventure KPONOU	Cadre à la Direction de la Programmation et du Suivi Evaluation	90 93 58 08 21 31 32 98
		Bani OROU	Cadre à la Direction de la Programmation et du Suivi Evaluation	21 31 32 98
		Mamandou GADO	Chef Service Développement Socio Communautaire et des Stratégies d'Approvisionnement en Eau Potable	97 60 11 91 90 02 94 92
21/11/08	Fédération des Unions Communales des Associations d'Usagers d'Eau Potable	André MISSAHOGBE	Président	95 71 48 10
22/11/08	Social Watch	Gustave ASSAH	Responsable chargé de la Mobilisation Social, du Lobbying et du Plaidoyer	95 96 16 44 chantierjeunes@yahoo.fr
22/11/08	Direction Générale de l'Eau	LAVALADE Jean-louis	Assistant Technique/AFD à l'hydraulique Secteur Eau	lavaladej@yahoo.fr
22/11/08	Direction Générale de l'Eau	BIAIS Emmanuel	Assistant Technique/AFD à l'hydraulique Secteur Eau	manubiais@hotmail.fr
22/11/08	Direction Générale de l'Eau	MARCOS Philibert	Coordonnateur projet PADEAR GTZ-KFW	21 38 23 89 97 48 24 70 90 91 64 42

Tableau : Liste des personnes rencontrées à la 2^{ème} phase de la collecte des données

Date	Institution ou Direction	Personnes rencontrées	Fonctions	Contacts
26/11/08	Partenariat National de l'Eau	Abel AFOUDA	Président	21 31 10 93
	Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO	Ru SILVA	Directeur	
27/11/08	Social Watch	Gustave ASSAH	Responsable chargé de la Mobilisation Social, du Lobbying et du Plaidoyer	95 96 16 44 chantierjeunes@yahoo.fr
28/11/08	Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement	Edgard COUAO-ZOTTI	Secrétaire administratif	90 93 55 39 / 95 15 41 29 edgardcouaozott@yahoo.fr

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES OSC

- Les associations, collectifs d'associations, réseaux et plates formes de la société civile dans le secteur eau et assainissement que vous connaissez
- Statut de l'organisation (réseau, plateforme, collectif, etc.)
- Localisation (siège et autres bureaux)
- Domaines (sous secteur de l'eau et de l'assainissement) et modes d'intervention
- Composition de l'organisation (membres, PTF)
- Zone de couverture de l'organisation
- Objectifs de l'organisation
- Leurs ancrages institutionnels au niveau local, national, régional et international
- Appartenance à des réseaux, collectifs ou plateformes nationaux et régionaux
- Positionnement institutionnel par rapport au dispositif global de gestion des ressources en eau
- Actions concrètes développées dans le cadre de la responsabilité sociale du secteur eau, assainissement (succès, échecs)
- Actions concrètes développées dans le cadre de l'élaboration de politique et stratégies de gestion des ressources en eau (succès, échecs)
- Influence décisionnelle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière d'eau et assainissement (forces et faiblesses)
- Forces et faiblesses des interventions
- Perspectives de consolidation des actions
- Perspectives de soutien au renforcement de capacité de participation et de plaidoyer (national et international) pour l'atteinte des OMD et des objectifs du SMDD
- Propositions de cadre et de mécanismes de concertation de dialogue et de négociation impliquant les acteurs de la société civile, état, PTF.
- Propositions d'axes de partenariat avec d'autres réseaux ou plate-forme du Nord notamment la Coalition Eau en France
- Recommandations

ANNEXE 4: FORCES ET FAIBLESSES DES OSC IDENTIFIÉES.

Osc	Forces	Faiblesses
PNE	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance légale; - ancrage institutionnel assez élevé et affiliation aux réseaux internationaux; - partenariats nationaux et internationaux ; - bonne couverture nationale : installations d'au moins une cellule locale dans chaque département ; - relation de travail et de collaboration avec l'Etat par rapport à la formulation des politiques et stratégies dans le secteur; - différents partenariats nationaux et internationaux - positionnement institutionnel comme un acteur incontournable dans le secteur de l'eau ; - capacité de rassembler les acteurs du secteur autour des enjeux de développement du secteur ; - expertise en matière de plaidoyer pour l'élaboration de lois et de recherche de fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens techniques et financiers mobilisés encore insuffisants ; - absence d'un pouvoir de décision dans ses relations et collaboration avec l'Etat ; - manque de ressources humaines de qualité et en quantité ; - faible capacité de consommation des crédits ;
Social Watch	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance légale; - ancrage institutionnel assez élevé et affiliation aux réseaux internationaux; - partenariats nationaux, régionaux et internationaux ; - bonne couverture nationale : installations d'au moins une cellule locale dans chaque département et au total 43 cellules locales à travers tout le pays - relation de travail avec l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et pour le suivi-évaluation ; - activités autour des OMD (association de personnes ressources pour une meilleure élaboration de politiques de plaidoyer) ; - apport au financement du secteur grâce à des cotisations et apports des partenaires financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité propre de financement : apport extérieur du financement plus important ; - élaboration de rapports thématiques groupés sur l'eau et l'assainissement ; - publication en langue française dans un environnement bilingue avec des acteurs à la base à plus de 70% analphabète par manque de moyens financiers ;
CREPA	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance légale; - ancrage institutionnel assez élevé et affiliation aux réseaux internationaux; - partenariat dynamique avec le nord et le sud; - domaines d'activités divers liés à l'eau et à l'assainissement et activités autour des OMD ; - apport au financement du secteur grâce aux fonds de l'expertise exécutés par le réseau et apports des partenaires financiers 	-
PDM	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance légale; - ancrage institutionnel assez élevé et affiliation aux réseaux internationaux; - implication des collectivités locales et intervention au niveau locale 	<ul style="list-style-type: none"> - bureaux régionaux non rapprochés des bénéficiaires - absence de partenariat
Coalition WASH	<ul style="list-style-type: none"> -équipe pluridisciplinaire -appui technique de personnes ressources du secteur de l'eau et de l'assainissement -démarche méthodologique reposant sur un processus participatif d'apprentissage flexible qui s'insère dans une - -dynamique de construction d'alliances stratégiques et de mise en synergie avec les initiatives nationales 	-

Osc	Forces	Faiblesses
RJBEA	<ul style="list-style-type: none"> - Offre une facilité dans le partage des informations entre les acteurs du secteur ; - Existence de membres d'une capacité intellectuelle de nature à faciliter la mise en œuvre de leurs termes de référence ; - appartenance à des services s'intéressant aux questions d'eau et d'assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de moyens techniques et financiers pour mener à bien sa mission ; - absence de partenariats ; - absence d'un cadre juridique adéquat ;
FUC/AUEP et UDOPER	<ul style="list-style-type: none"> - résolution des problèmes par approche participative ; - offre au niveau des départements, communes et villages un cadre de concertation et d'échanges ; 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de moyens techniques et financiers pour mener à bien leurs missions ; - absence de collaboration avec les autorités communales ; - ne sont pas reconnus au plan juridique ; - perte progressive de pouvoir avec la décentralisation au profit des conseils communaux
Association des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance légale - Disponibilité de fonds propres 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de partenariat au niveau national et international
CGPE	<ul style="list-style-type: none"> - actions louables dans la gestion durable des ressources en eau au niveau communautaire - gestion des ressources par approche participative 	<ul style="list-style-type: none"> - gestion sectorielle au niveau des barrages ; - ne sont pas reconnus au plan juridique bien que travaillant en général avec les CeCPA

ANNEXE 5: PROPOSITIONS D'AXES DE PLAIDOYER ET DE PARTENARIATS ET RECOMMANDATIONS DE QUELQUES OSC RENCONTRÉES PAR LA MISSION

❖ Axes de plaidoyer et de partenariats et recommandations formulés par le PNE

- une meilleure connaissance des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement à travers la continuité de leur structuration et de leur organisation à divers niveaux ;
- œuvrer pour une bonne connaissance des responsabilités, droits et devoirs en matière de gestion de l'eau ;
- favoriser l'existence de cadre juridique qui gère le secteur ;
- promouvoir la bonne connaissance des lois ce qui pose le problème de l'alphabétisation (définir les canaux appropriés pour mettre l'information à la disposition de tous les acteurs) ;
- appui technique et financier des différents bailleurs.

❖ Axes de plaidoyer et de partenariats et recommandations formulés par Social Watch Bénin

- définir la forme de collaboration (projet, programme, etc.), la durée
- définir le rôle de chaque institution
- identifier les acteurs clés pour l'exécution du projet, programme ou recrutement d'un chargé de programme
- déterminer les parcelles de travail de chaque acteur
- prendre véritablement les questions de ressources en eau au sérieux au Bénin en affinant la démarche pour atteindre les OMD ;
- professionnaliser les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement par des renforcements de capacités ;
- mettre en place un cadre institutionnel adéquat ;
- mettre en place une plate-forme nationale de gestion des ressources en eau pour régler l'articulation des niveaux d'intervention afin d'assurer une gestion concertée, coordonnée de la démarche.

❖ Axes de plaidoyer et de partenariats et recommandations formulés par le RJBEA

- organiser des rencontres avec les différents acteurs pour poser les bases d'un éventuel partenariat (objectifs, résultats attendus...) tout en priorisant l'intérêt des populations et intégrant la GIRE
- sensibiliser les acteurs de l'eau en montrant que l'eau est une ressource qui pourrait manquer d'où l'importance de la GIRE ;
- rencontrer les différents acteurs à la base pour identifier et analyser les difficultés dans la gestion de l'eau ;
- organiser des journées de réflexion sur l'eau et proposer des solutions et recommandations aux différents problèmes ;
- mettre sur pied un comité de suivi-évaluation des résultats issus des journées de réflexion.

❖ Axes de plaidoyer et de partenariats et recommandations formulés par les FUC/AUEP

- sensibiliser les communautés à la base sur leurs droits et devoirs en matière de gestion de l'eau ;
- associer la fédération à la gestion des ressources en eau pour une synergie des actions ;
- aider la fédération à se faire enregistrer au Ministère de l'Intérieur en allégeant les conditions d'enregistrement ;
- apporter un appui financier à la fédération pour favoriser la promotion de ses actions.

De façon générale, les différentes recommandations issues des différents entretiens réalisés avec les personnes enquêtées s'articulent autour des points suivants :

- identification et connaissance des acteurs du secteur de l'eau ;
- professionnalisation des acteurs par des renforcements de capacités ;
- assurance d'une synergie des actions menées par les acteurs ;
- organisation des acteurs en réseaux, plate formes ou collectifs pour des actions plus coordonnées et plus cohérentes ;

- mettre à la disposition des acteurs un cadre institutionnel et juridique adéquat.

Cependant, des actions devront être menées de façon spécifique dans le sens de leur mobilisation, de celle des Conseils communaux autour de la problématique de l'eau à travers la mise en place d'un organe qui va travailler et jouer en plus de sa participation au processus de prise de décision sur les politiques et stratégies, un rôle de répresseur-régulateurs par rapport à l'exécution correcte et selon les règles des différentes décisions prises par rapport au secteur de l'eau et assainissement.

ANNEXE 6: LISTE ET RÉFÉRENCE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER DE RESTITUTION ET DE VALIDATION DU RAPPORT

Atelier de restitution du rapport de l'étude intitulé « L'état des lieux des collectifs plateformes et réseaux d'organisation de la société civile du secteur de l'eau et de l'assainissement dans six (6) pays de l'Afrique de l'ouest et du centre : Cas du Bénin ».

Date : Mardi 17 février 2009

Lieu : PNE Bénin

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Osc représentée	Contact (email et téléphone)
1	SMET Michiel	Protos	michiel.smet@protosh20.org
2	ADJAGODO Arnanes	PME-BENIN	aarnauld@yahoo.fr
3	HOUAMYE K. Armand	PME-BENIN	armurho@yahoo.fr
4	GANDAHO Elisabeth	Municipal	97 68 81 41 / fide84@yahoo.fr
5	KITI Bonaventure	RJBEA	90 90 40 28 / bkiti@yahoo.fr
6	LAWANI Karimath	Social Watch	97 83 23 22 / kariangelle@yahoo.fr
7	KPANGON Hector	CREPA-BENIN	97 87 77 60 / kpangonhector@gmail.com
8	ADJOMAYI Philippe A.	DG – Eau CS eau souterraine	90 01 75 91 / adjomayip@yahoo.fr
9	DOSSOU DOSSA Bernard	Que choisir Bénin	97 98 67 88 / quechoisirbenin2000@yahoo.fr
10	MONTCHO Patricia	INF'EAU	95 71 36 34 / infeau@yahoo.fr
11	da SILVEIRA Marlène	ONG AMEM	95 95 29 63 / marlenekevin@yahoo.fr
12	AKINDELE GLIN Adrienne	DCAM-BETHESDA	97 98 79 66 / akinadrienne2001@yahoo.fr
13	AMEGANKPE Claudia	ECO-ECOLO	97 44 91 01 / clameg2000@yahoo.fr
14	BIAOU Corinne	Consultante Associée	95 85 85 83 / rinabiaou@yahoo.fr
15	EGBOOU Patricia	Consultante principale	95 06 50 62 / egbopat@yahoo.fr

ANNEXE 7 : TERME DE RÉFÉRENCE DE L'ATELIER DE RESTITUTION ET DE VALIDATION DU RAPPORT

- (1) L'objectif de l'atelier sera de partager le contenu du rapport avec tous les réseaux et plateformes d'organisations de la société civile (Osc) intervenant dans le secteur de l'eau et assainissement mais surtout de s'assurer de la formulation de:
- axes de plaidoyers;
 - axes de collaboration entre plateformes, collectifs et réseaux au Bénin et au niveau sous-régional;
 - axes de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud pertinents entre collectifs, réseaux et plateforme existantes notamment avec la Coalition Eau en France.
- (2) Dégager les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) des plateformes et réseaux d'Osc pour influencer chacune de ces cinq préoccupations stratégiques et/ou politiques ci-après :
5. la volonté politique et financière
 6. le rôle central des acteurs locaux
 7. la mise en place d'un service public accessible
 8. la préservation de la ressource
 9. la gouvernance du secteur (concertation entre les acteurs et transparence dans la gestion des ressources au moins du niveau national jusqu'au niveau des usagers)
- (3) Discuter d'autres questions spécifiques dont notamment :
- Le rôle du Comité National du Livre Bleu et du Partenariat pour le développement Municipal (PDM) dans le travail des Osc.
 - Quels sont les plateformes et réseaux spécialisées dans l'Eau et Assainissement et les plateformes et réseaux qui interviennent dans d'autres secteurs en plus ?
 - Débat sur la question de l'efficacité des plateformes et réseaux d'Osc dans le secteur de l'eau et assainissement.